

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 11 janvier 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2021-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en **visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 novembre 2020

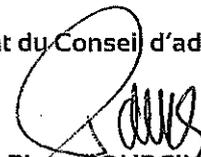
Le Président expose :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 novembre 2020 a été porté à la connaissance de chaque membre du Conseil d'administration.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'en délibérer et d'approuver ce document.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1 : Organisation des séances du Conseil d'administration, du Bureau et des instances sous la forme de visioconférence.....	4
Rapport n°2 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2020	5
Rapport n°3 : Relevé des décisions des Bureaux des 5 mars, 25 juin, 16 septembre et 27 octobre 2020	5
Rapport n°4 : Convention pluriannuelle de partenariat conclue entre le SDIS et l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-de-Haute-Provence.....	5
Rapport n°5 : Convention de partenariat conclue entre le SDIS et le Comité des oeuvres sociales	5
Rapport n°6 : Traitement budgétaire et comptable des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19	5
Rapport n°7 : Filière technique – modification du régime indemnitaire – mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux.....	6
Rapport n°8 : Ajustement de l'organigramme fonctionnel ;	6
Rapport n°9 : Filière technique - création d'un poste de technicien territorial.....	6
Rapport n°10 : Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus.....	7
Rapport n°11 : Mise en place du télétravail.....	7
Rapport n°12 : Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)	7
Rapport n°13 : Actions menées par le SDIS 04 en matière d'égalité hommes-femmes	7
Rapport n°14 : Tarification des prestations payantes effectuées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence.....	8
Rapport n°15 : Décision modificative n°1 - 2020.....	8
Rapport n°16 : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.....	10
Rapport n°17 : Révision de la délibération n°2020-09 relative au plan bâtimentaire 2020-2030-- (Modification de l'AP/CP relative à la reconstruction du CIS Barcelonnette -Aménagement du CIS Digne-les-Bains et de la Direction départementale - Acquisition d'un bâtiment à Aiglun).....	10
Additif au rapport n°17 : Rapport sur table pour autoriser le Président à présenter des demandes de subventions dans le cadre du plan France Relance	12
Rapport n°18 : Contributions des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours au budget 2021.....	12
Rapport n°19 : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et rapport sur le développement durable.....	13
Rapport n°20 : Approbation du règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	15
Communication : Compte rendu de la délégation accordée au président (ligne de trésorerie, régie d'avances et de recettes).....	15
Communication : Présentation des lignes directrices de gestion	15
Questions diverses :	16



Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Pierre POURCIN, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Les membres avec voix consultative :

Colonel Christophe PAICHOUX, Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Colonel Philippe SANSA ; Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
Médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du service de santé et de secours médical ;
Commandant Arnaud VALLOIS, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ;
Commandant Antoine RICCI-LUCCHI, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
Capitaine Denis AUZIAS, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires ;
Adjudant José VAZQUEZ, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ;
Adjudante Sabine RAYNAUD, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers ;
Madame Christelle BROTONS, représentant les fonctionnaires territoriaux.

Assistaient également à la réunion :

Madame Violaine DÉMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
Monsieur Franck LACOSTE, Directeur des services du Cabinet de la préfète ;
Monsieur Christophe DEGOU, Directeur des finances du Conseil départemental, représentant
monsieur CARLIER, Directeur général des services.

Etaient excusés :

Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.
Monsieur Jean-Mihaël GASPARD, Payeur départemental ;
Monsieur Bruno CARLIER, Directeur général des services du Département, représenté par monsieur DEGOU ;

Avant que le président ouvre la séance, le colonel SANSA précise les règles de fonctionnement de la visioconférence pour ce qui concerne les demandes de prise de parole notamment. A la demande du président il procède ensuite à l'appel pour s'assurer du quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer, le président ouvre la séance.

Il adresse ses remerciements aux élus et aux représentants du personnel qui se sont adaptés et participent à la réunion en visioconférence. Il remercie également les équipes techniques du SDIS qui ont tout mis en œuvre pour permettre la tenue de cette réunion en visioconférence.

Le président remercie madame la Préfète de sa présence. Il est très honoré de l'accueillir pour la première fois au Conseil d'administration ainsi que monsieur LACOSTE, directeur de cabinet. Il présente ensuite aux élus le colonel Christophe PAICHOUX qui a pris ses fonctions de directeur départemental le 2 novembre.

Le président remercie, en son nom et celui des membres du CASDIS, le colonel SANSA, directeur adjoint, qui va très prochainement prendre les fonctions de directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier. Il lui adresse ses félicitations et le remercie pour son engagement ces 6 dernières années au profit du SDIS.

Le président salue ensuite les nouveaux administrateurs du SDIS, installés lors de la séance du 15 octobre dernier. Il souligne que l'épidémie de Covid a perturbé le calendrier des élections et n'a pas permis au Conseil d'administration de se réunir aussi souvent qu'à l'accoutumée. Il remercie également les membres du Bureau qui l'ont épaulé pour assurer la continuité de fonctionnement du SDIS durant cette période. Des dossiers importants portant sur la gestion des ressources humaines ont pu aboutir dans la concertation avec les représentants du personnel. Le plan bâtimentaire, fruit du partenariat entre l'Etat, le Département et l'association des maires du

département, permet de faire avancer des projets indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

Le président souhaite remercier le Président du Conseil départemental pour la contribution complémentaire accordée au SDIS afin de financer la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels. Il salue également l'effort du Département pour permettre les investissements envisagés sur le site de la Direction départementale ainsi que madame la Maire de Digne-les-Bains pour la participation de sa commune à l'amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers Dignois.

Le président POURCIN rappelle que les surcoûts liés à l'épidémie de Covid ont un impact sur les finances du SDIS et que les économies réalisées ces dernières années sur les frais de fonctionnement du SDIS ne sont plus reproductibles.

Le débat sur les orientations budgétaires 2021 revêt une importance toute particulière car les besoins sont nombreux et les attentes tout aussi importantes.

Madame la Préfète intervient pour saluer les membres du Conseil d'administration qu'elle n'a pas eu l'occasion de rencontrer, n'ayant pu être présente à la réunion d'installation du 15 octobre dernier.

Madame la Préfète, en sa qualité de « patron opérationnel » du SDIS, souligne l'importance du symbole que d'avoir un directeur qui prend ses fonctions et un directeur adjoint qui quitte le département pour prendre ses fonctions de DDSIS. C'est le symbole d'un cycle qui s'achève et d'un qui débute. A cette occasion elle souhaite la bienvenue au colonel PAICHOUX et adresse un puissant hommage au colonel SANSA.

Elle rappelle l'importance qu'elle attache aux forces de sécurité et à leur étroite collaboration. Elle rappelle que pour un préfet, et plus particulièrement pour le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, la Sécurité Civile est un sujet de vigilance car le département est soumis à quasiment tous les risques alors même que les moyens ne sont pas illimités.

Madame la préfète adresse ensuite ses félicitations aux personnels du service informatique pour la qualité des installations qui permettent la tenue de cette réunion par visioconférence.

Au terme de cette intervention le président demande au colonel PAICHOUX de présenter les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Au préalable, le directeur départemental adresse ses remerciements pour leur accueil chaleureux à madame la Préfète, au président POURCIN ainsi qu'aux élus qui participent à cette réunion en visioconférence. Il présente ensuite le 1^{er} rapport inscrit à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Organisation des séances du Conseil d'administration, du Bureau et des Instances sous la forme de visioconférence

Le colonel PAICHOUX rappelle que le contexte sanitaire impose de réunir les Instances en visioconférence, ce que les différents textes instaurant l'état d'urgence sanitaire ont prévu. La loi du 14 novembre 2020 proroge d'ailleurs cette possibilité jusqu'au 1^{er} avril 2021, en assouplissant les règles relatives à l'atteinte du quorum.

En dehors de cette situation particulière liée à l'épidémie de Covid, l'ordonnance du 6 novembre 2014 ouvrait la possibilité de prendre une délibération pour autoriser ce mode de fonctionnement. Sur ce double fondement, le rapport soumis à l'approbation du CASDIS vise à préciser les modalités pratiques de fonctionnement des instances en visio-conférence et à compléter les règlements intérieurs des différentes instances concernées.

Au terme de cet exposé le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre dernier, qui portait sur l'installation du Conseil d'administration issu du scrutin du 6 octobre, a été transmis pour approbation aux membres du Conseil d'administration.

Le Président met le rapport aux voix. Il est adopté par 16 voix pour et 1 abstention (madame REYNAUD précisant qu'elle s'abstenait car elle n'assistait pas au CASDIS du 15 octobre 2020).

Rapport n°3 : Relevé des décisions des Bureaux des 5 mars, 25 juin, 16 septembre et 27 octobre 2020

Le colonel PAICHOUX indique que le rapport adressé aux élus détaille les décisions du Bureau lors de ses différentes réunions depuis le 5 mars.

Au terme de cette présentation, et en l'absence d'observation, les membres du CASDIS ont pris acte de cette communication à l'unanimité.

Rapport n°4 : Convention pluriannuelle de partenariat conclue entre le SDIS et l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-de-Haute-Provence

Le directeur départemental rappelle que le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence verse chaque année une subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Les modalités de calcul de cette subvention ont été déterminées par délibération du 19 février 2014. La subvention versée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 38 942,80 euros.

La convention précédente arrive à terme, il est donc nécessaire de la renouveler pour permettre le versement des subventions pour les exercices 2020 à 2023 et maintenir le partenariat existant.

Le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

A l'issue du vote, le commandant VALLOIS souhaite intervenir afin de remercier les élus d'avoir voté cette subvention au bénéfice de l'Union départementale et d'être ainsi présents aux côtés des sapeurs-pompiers.

Rapport n°5 : Convention de partenariat conclue entre le SDIS et le Comité des oeuvres sociales

Le directeur départemental rappelle que le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence verse chaque année une subvention au Comité des oeuvres sociales du SDIS qui représente la totalité des personnels administratifs, techniques et spécialisés et des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 04.

Il précise que le seuil de 23 000 euros prévu par la loi du 12 avril 2000 n'étant pas atteint, la signature d'une convention de partenariat n'est pas obligatoire. Toutefois, par souci de transparence, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président, comme pour la période 2017-2020, à signer la convention jointe au présent rapport, convention qui, outre les dispositions financières, rappelle les obligations de chacune des parties pour les exercices 2021 à 2024.

Le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Traitement budgétaire et comptable des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19

Le président informe l'assemblée que le rapport n°6 a été retiré de l'ordre du jour. Le motif de ce retrait sera précisé lors de l'examen du rapport n°15, relatif à la décision modificative n°1, qui a fait l'objet d'une transmission d'un rapport sur table.

Rapport n°7 : Filière technique – modification du régime Indemnitaire – mise en place du RIFSEEP pour les cadres d’emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux

Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil d’administration a adopté la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique pour les cadres d’emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

Pour les autres cadres d’emplois représentés au sein du SDIS 04, les textes réglementaires fixant les équivalences entre la fonction publique Etat et la fonction publique territoriale et permettant de mettre en œuvre l’attribution du RIFSEEP n’étaient pas encore parus.

Le décret du 27 février 2020 fixe pour le cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux et les techniciens territoriaux les équivalences avec la fonction publique de l’Etat des différents cadres d’emplois de la fonction publique territoriale.

Ce rapport a fait l’objet d’un avis favorable à l’unanimité du Comité Technique le 20 novembre.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l’absence d’observation il est adopté à l’unanimité.

Rapport n°8 : Ajustement de l’organigramme fonctionnel ;

Le colonel PAICHOUX précise que ce rapport vise à apporter quelques modifications à l’organigramme fonctionnel du SDIS concernant le Groupement Gestion des risques et le centre de Manosque.

Pour le Groupement Gestion des Risques il s’agit de transférer le poste d’officier chef du bureau de la mise en œuvre opérationnelle vers des fonctions de prévisionniste. Cela permettra de donner la possibilité au SDIS de développer ses outils opérationnels, tels que les plans d’établissements répertoriés. Il est également nécessaire de mieux répondre aux demandes de conseil des maires en matière de DECI, d’accessibilité et de sécurité des manifestations publiques.

En compensation, il est proposé de créer un poste au grade cible de technicien territorial pour gérer le bureau de la mise en œuvre opérationnelle. Le transfert vers la filière technique correspond à l’évolution des missions de ce bureau. Enfin, l’intitulé d’un des 2 postes d’agent de reconnaissance opérationnelle est modifié pour s’intituler désormais « géomaticien » ce qui correspond à l’évolution des besoins du service, qui s’oriente vers la gestion des données géographiques.

Madame la Préfète souligne l’importance de développer le SIG car cela revêt tout son sens d’un point de vue opérationnel. Elle note que le SDIS est en avance dans ce domaine par rapport aux autres services.

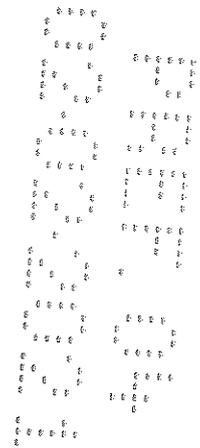
Le colonel PAICHOUX présente ensuite les modifications apportées à l’organigramme pour ce qui concerne le CIS de Manosque et qui correspond à la qualification d’un poste d’officier de garde en poste d’adjoint au chef de centre, par parallélisme avec ce qui a été réalisé concernant le CIS Digne-les-Bains.

Il précise que ces propositions ont recueilli un avis favorable à l’unanimité du Comité Technique du 20 novembre. Il informe également l’assemblée que les postes de commandants des compagnies de Digne-les-Bains et de Castellane, actuellement vacants suite à la mobilité récente de leur titulaire, seront assurés par interim par le Commandant RICCI-LUCCHI. Cet intérim permettra de prendre le temps de réflexion nécessaire pour évaluer au mieux les opportunités de mobilité interne et de recrutement externe qui peuvent se présenter.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l’absence d’observation il est adopté à l’unanimité.

Rapport n°9 : Filière technique - création d’un poste de technicien territorial

Le colonel PAICHOUX explique qu’il s’agit, dans le prolongement du rapport précédent, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2021, un poste de technicien territorial pour gérer le bureau de la mise en



œuvre opérationnelle, en remplacement du poste de lieutenant de sapeurs-pompiers, transféré au service Prévention des risques. Il précise que cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique le 20 novembre.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus

Le colonel PAICHOUX présente ce rapport qui a pour but d'arrêter le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2020 pour tenir compte de l'ajustement fonctionnel de l'organigramme, de la création du poste de technicien territorial relevant de la filière technique, et des mutations entrantes et sortantes au sein du SDIS 04 depuis le 1^{er} avril 2020, date de dernière validation du tableau des effectifs.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Mise en place du télétravail

Le directeur départemental présente le rapport. Il souligne que le contexte sanitaire a conduit à placer la majeure partie des personnels affectés aux services fonctionnels en travail à distance. Cette mesure de protection a été rendue possible dans de bonnes conditions grâce aux investissements consentis ces dernières années au profit du système d'information du SDIS et grâce à la qualité du travail de l'équipe en charge de son suivi.

Afin d'arrêter une organisation pérenne en termes de télétravail, un groupe de travail a été constitué sous l'animation du chef de Groupement Ressources Humaines, en associant les représentants du personnel siégeant au Comité Technique.

Plusieurs réunions ont permis un véritable travail de concertation et ont abouti à la production de la charte du télétravail, soumise à l'avis du Comité technique qui s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette proposition le 20 novembre.

Au terme de cette présentation le président POURCIN souligne la qualité des échanges préalables à la rédaction de cette charte ainsi que lors de la réunion du Comité Technique et met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Le colonel PAICHOUX rappelle qu'en février 2020, les membres du Conseil d'administration ont donné un avis favorable sur la mise en place du règlement de formation, suivi en juin 2020 par l'adoption des premiers référentiels internes d'organisation de formation et d'évaluation.

Depuis, le service Formation a poursuivi son action et a réussi à produire dans des délais contraints 14 nouveaux référentiels. Le Comité Technique et le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires se sont tous deux prononcés le 20 novembre en faveur de l'application de ces référentiels.

Le directeur départemental précise qu'au-delà de l'évolution de la réglementation et des pratiques, la crise sanitaire a conduit le service à mettre en place des règles de fonctionnement interne malgré des contraintes importantes.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Actions menées par le SDIS 04 en matière d'égalité hommes-femmes

En application du décret du 4 mai 2020, le SDIS doit établir le bilan des actions menées en matière d'égalité hommes-femmes et décrire ses orientations pluriannuelles en la matière.

Le rapport présenté expose le bilan et le plan d'actions que se fixe le SDIS sur cette question, qui fait écho à l'enjeu de mixité du SDIS.

Dans la continuité des actions engagées, le directeur départemental souligne que les efforts de prévention des risques de harcèlement ou de discrimination seront poursuivis. Les éventuelles atteintes à la mixité seront, si nécessaire, sanctionnées sans la moindre indulgence.

Rapport n°14 : Tarification des prestations payantes effectuées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence

Le colonel PAICHOUX rappelle que la délibération adoptée en décembre 2016 prévoyait l'actualisation des tarifs des prestations payantes effectuées par le SDIS, sur la base de l'indice des prix à la consommation, la dernière actualisation datant du 27 juin 2019.

En application de ces critères, les tarifs de 2019 seront augmentés de + 0,67 % à compter du 1er janvier 2021, et ce jusqu'à la prochaine révision.

Monsieur LIPERINI estime qu'il est injuste de facturer les accidents de ski aux communes et qu'il ne faudrait pas que cette pratique vienne à s'appliquer aux accidents dans les Gorges du Verdon.

Le colonel PAICHOUX rappelle que ces dispositions relèvent de la Loi Montagne. Le SDIS facture les accidents de ski en cas de carence des ambulanciers privés avec qui la commune a conventionné. La commune se tourne ensuite vers la personne prise en charge afin de percevoir le remboursement puisque les pratiquants doivent être assurés.

Madame PRIMITERRA demande des précisions sur le coût du repas fixé à 22 euros alors que le décret prévoit un montant de 17,50 euros.

Le directeur départemental rappelle que le montant de 22 euros correspond au montant qui figurait dans la délibération du juin 2019, réévalué de 0,67 %. Par ailleurs, il souligne qu'il faut prendre en considération le fait que les 22 euros correspondent au frais d'un repas mais également aux frais de collations qui peuvent être servis durant la prestation. D'autre part, ce tarif vise à inciter l'organisateur à être autonome et ne demande pas à bénéficier de la fourniture de repas.

Madame PRIMITERRA remercie le colonel PAICHOUX pour ces explications.

Au terme de ces échanges et en l'absence d'autre intervention le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Décision modificative n°1 - 2020

Le directeur départemental précise à l'assemblée que l'épidémie de Covid a occasionné des dépenses spécifiques, liées à la nécessité de protéger le personnel, de garantir la continuité de distribution des secours et à la volonté de se montrer solidaire avec les personnels soignants qui traversent une crise sanitaire majeure. Ainsi, des sapeurs-pompiers prêtent actuellement main-forte au personnel de l'EHPAD de Thoard, particulièrement éprouvé par l'épidémie.

Le SDIS évalue à 227 000 € les dépenses qu'il a dû engager pour faire face à l'épidémie de Covid. Ces charges nouvelles ont été partiellement compensées par les économies réalisées par ailleurs : le confinement du 1^{er} semestre a généré une baisse de l'activité opérationnelle globale, plusieurs postes sont restés vacants en 2020 et de nombreuses actions de formation ont été reportées. Il n'en demeure pas moins que le surcoût à la charge du SDIS est évalué à 60 000 €. Le gouvernement a autorisé par circulaire les collectivités à étaler ces dépenses sur une durée maximale de 5 ans. Le rapport n°6 initialement transmis et retiré de l'ordre du jour proposait d'étaler sur 2 ans la dépense de 60 000 €.

M. le Payeur départemental ayant informé le service que cette possibilité d'étalement mobiliserait à l'avenir la section d'investissement et au regard de la situation financière du SDIS, cela équivaldrait à financer par l'emprunt les dépenses de fonctionnement non assumées en 2020.

Cette éventualité ne paraissant pas satisfaisante, le SDIS assumera l'intégralité du surcoût dès l'exercice 2020, en réalisant de nouvelles coupes dans les dépenses de fonctionnement.

Certaines économies, notamment celles liées à des déprogrammations de stages, correspondent à des dépenses supplémentaires à assumer en 2021, le rattrapage des formations non réalisées étant indispensable pour garantir le niveau opérationnel des sapeurs-pompiers.

Le décision modificative soumise à l'approbation de l'assemblée tient compte de cet ajustement et s'élève à 1 767 445,00 euros.

Elle intègre en recette de fonctionnement un complément de contribution du Département de 62 125 euros pour financer la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} août et 14 000 euros de remboursement de rémunérations.

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 011 est abondé de 19 545 euros afin de compléter certains articles impactés par les dépenses liées à la pandémie. Le chapitre 012 est complété à hauteur de 88 580 euros pour compléter les articles liés aux indemnités des sapeurs-pompiers (inondations de décembre 2019 et chute du pénitent). Le chapitre 65 est abondé de 18 000 euros destinés à la retraite des sapeurs-pompiers volontaires et à compléter les subventions versées à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers. Enfin il convient d'inscrire 50 000 euros correspondant à une réduction des frais financiers.

Les recettes d'investissement sont abondées par deux subventions du Conseil départemental pour 600 000 chacune, destinées à l'acquisition du bâtiment d'Aiglun et à la réalisation des travaux de la caserne de Digne-les-Bains les Bains ainsi que 427 600 euros de recours à l'emprunt destinés à l'auto-financement des nouvelles opérations immobilières.

Pour les dépenses d'investissement, 600 000 euros sont inscrits en crédits de paiement 2020 sur l'AP/CP PITEM RISK ACT pour les travaux de la caserne de Digne-les-Bains ainsi que 834 442,00 euros concernant l'acquisition du bâtiment à Aiglun et 101 535 euros de crédits de paiement sur l'AP/CP n°15 pour les travaux de reconstruction du CIS Barcelonnette.

Les autres dépenses d'investissement correspondent à un complément de crédits de 70 000 euros sur le remboursement du capital des emprunts ; de 30 665 euros inscrits au chapitre 21 et une réduction de crédits de - 9 042 euros sur le chapitre 20

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. Il est adopté par 15 voix pour et 2 abstentions (Mmes PRIMITERRA et REYNAUD).

A l'issue du vote, le commandant RICCI-LUCCHI demande à intervenir et remercie le président de lui donner la parole. Il s'étonne de la présentation du rapport et du fait que, pour honorer les dépenses liées à l'épidémie de COVID, le service soit obligé de repousser des formations ou de déprogrammer des travaux dans les CIS. Il s'inquiète que de ce fait on touche à la réponse et à la capacité opérationnelles du SDIS.

Le colonel PAICHOUX rappelle que les formations ne sont pas annulées mais repoussées sur l'exercice 2021 et que le report de certains travaux de mise aux normes n'impacte pas la capacité opérationnelle du service.

Monsieur LIPERINI estime qu'il est parfois difficile de faire la distinction entre des difficultés de gestion et des ajustements destinés à équilibrer le budget.

Le colonel PAICHOUX confirme qu'il s'agit bien de dispositions destinées à l'équilibre budgétaire qui ont été proposées de manière éclairée et qui prennent en compte les incertitudes sur l'avenir notamment du fait de la crise sanitaire.

Le président POURCIN attire l'attention des élus sur le fait que l'épidémie de COVID n'est malheureusement pas terminée et que le surcoût lié à sa gestion pourrait se reproduire.

L'adjudant VAZQUEZ demande à intervenir. Il partage le sentiment du commandant RICCI-LUCCHI et regrette que le SDIS et les sapeurs-pompiers aient à subir la solidarité importante dont le service fait preuve auprès des centres hospitaliers de Digne-les-Bains, de Manosque et de certains EPHAD.

Le capitaine AUZIAS, représentant des sapeurs-pompiers volontaires, se range à l'avis du commandant RICCI-LUCCHI et de l'adjudant VAZQUEZ.

Le colonel PAICHOUX rappelle que la clôture d'un exercice budgétaire est toujours un exercice délicat et que, compte-tenu du contexte, il paraît préférable de reporter certaines dépenses de quelques mois plutôt que de grever les années futures.

Rapport n°16 : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Le colonel PAICHOUX présente le rapport. Il souligne que la date du CASDIS consacré au vote du budget primitif 2021 n'est pas encore arrêtée, le président souhaitant privilégier une réunion en présentiel, sous réserve des dispositions sanitaires arrêtées par le gouvernement.

Il convient donc d'envisager l'hypothèse que le budget ne soit pas voté avant le 1^{er} janvier et de ce fait délibérer afin d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Hors remboursement du capital de la dette et écritures d'ordre, les crédits d'investissement ouverts au budget 2020 et en application des dispositions réglementaires, le Président pourrait engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, au maximum à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2020, soit 2 100 616,16 euros.

Cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1^{er} janvier 2021 et de respecter les obligations en matière de délai global de paiement.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Révision de la délibération n°2020-09 relative au plan bâtimentaire 2020-2030 – (Modification de l'AP/CP relative à la reconstruction du CIS Barcelonnette -Aménagement du CIS Digne-les-Bains et de la Direction départementale - Acquisition d'un bâtiment à Aiglun)

Le colonel PAICHOUX présente le rapport et précise qu'il est proposé à l'assemblée d'apporter 3 modifications au plan bâtimentaire 2020-2030 :

Avant que le directeur détaille les modifications à apporter, monsieur ROUX demande la parole. Il tient à rappeler que de nombreux élus se posent beaucoup de questions sur l'utilité d'acquiescer ce bâtiment et qu'ils l'ont déjà évoqué lors du Conseil d'administration du 15 octobre.

Le président POURCIN propose de présenter le 1^{er} point, à savoir la modification de l'AP/CP n°15, relative aux travaux de reconstruction de la caserne de Barcelonnette, avant de revenir sur le dossier du bâtiment d'Aiglun.

Le président précise que ce rapport fera l'objet de trois délibérations distinctes.

Madame PRIMITERRA souhaite effectivement que ce rapport ne soit pas mis au vote dans sa globalité et que l'assemblée vote distinctement pour chacun des trois dossiers car, pour ce qui la concerne, son vote sera différent selon le dossier.

1^{er}) Modification de l'A.P./C.P. n°15 de la caserne BARCELONNETTE

Le directeur départemental détaille les modifications proposées à l'assemblée et relative à la caserne de Barcelonnette. Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications des travaux, il convient de modifier cette AP/CP en faisant évoluer le montant total des crédits alloués de 1 769 253 € à 1 848 553 €.

Au terme de cette présentation le président met ce point au vote. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

2*) Modification de l'AP./C.P. n°21 - RISK ACT – Aménagement du centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains les Bains et de la Direction départementale

Le directeur départemental détaille cette AP/CP telle qu'adoptée en décembre 2018 et à laquelle il convient d'ajouter un volet économie d'énergie et de rafraîchissement.

L'enveloppe financière de cette opération est estimée à 2 163 000 euros, financée par une subvention de l'Europe, une participation de 600 000 euros du Département, une part d'autofinancement SDIS de 535 053 euros et une subvention de la commune de Digne-les-Bains les Bains de 333 000 euros. Des demandes de subventions seront également déposées auprès du conseil régional après que le CASDIS en ait autorisé le Président.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix.

Mamdamme GRANET-BRUNELLO souhaite intervenir. Elle rappelle que la subvention de la commune de Digne-les-Bains les Bains est destinée aux seuls travaux concernant l'amélioration des locaux du centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains les Bains et elle demande à ce que cette précision soit portée au procès-verbal.

Le directeur départemental précise que le programme arrêté pour cette opération correspond aux attentes de la mairie de Digne-les-Bains les Bains.

Au terme de cette présentation le président met ce point au vote. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

3*) Acquisition d'un bâtiment à Aiglun pour la création d'une plateforme logistique

Le colonel PAICHOUX présente le rapport. Il souligne que la création d'une plateforme logistique présente le double avantage de regrouper toutes les fonctions logistiques du SDIS sur un même site (entretien du parc roulant, magasin départemental habillement et petit matériel, atelier transmissions et pharmacie à usage interne) et de libérer des surfaces de locaux sur les centres de secours de Digne-les-Bains et de Manosque, siège actuel de la Pharmacie à Usage Intérieur.

Les besoins de surface pour une telle plateforme sont évalués à 300 m² de surfaces « tertiaires » et 560 m² de surfaces de stockage, dépôt et atelier. Le bâtiment implanté dans la ZAE Espace Bléone à Aiglun répond à ces besoins. Construit en 2016/2017 sur un terrain de 2378 m², il dispose d'une superficie totale de 847 m². Il est à noter que le PPRNP précise des contraintes générales faibles (B2), liées à un aléa moyen d'inondation de la Bléone, ce qui implique une hauteur d'eau de 1,10 mètre par rapport à une crue d'occurrence centennale, référence prise pour le PPR approuvé en 2006.

Ce bâtiment, propriété de la SCI AIGLUN est à la vente pour un montant (hors frais de notaire et d'enregistrement) de 649 900 euros HT et proposé à la location pour un montant mensuel de 6 000 euros TTC. Ces montants sont conformes à l'estimation réalisée par France Domaines en octobre 2020.

Par ailleurs, le service souhaitait louer ce bâtiment dans la perspective de son acquisition. Le bail proposé par le propriétaire a été soumis à l'expertise des services du Conseil départemental qui ont confirmé l'analyse faite par ceux du SDIS, à savoir que ce projet de bail comportait des clauses rédhibitoires et trop contraignantes. Il ne sera donc pas donné suite à cette éventualité de location.

Le président précise que cette acquisition est une réelle opportunité car le différentiel entre l'achat du bâtiment ou une construction neuve pour la plate-forme logistique est estimé à 2 M€.

Madame PRIMITERRA souhaite intervenir. Elle rappelle que le bâtiment est implanté sur un terrain classé en zone inondable au PPRN. Concernant le bail proposé par le propriétaire, elle constate des irrégularités juridiques puisqu'il comporte une sous-location et il est établi pour une durée de 10 ans. Pour toutes ces raisons, et même si elle ne conteste pas la nécessité pour le service de disposer d'une plate-forme logistique, elle votera contre ce projet.

Le directeur départemental confirme que les dispositions du projet de bail proposé par le propriétaire ont conduit le président à le refuser en l'état.

Le président entend les préoccupations des élus et la nécessité d'avoir toutes les garanties nécessaires. Ainsi les services de l'Etat compétents en la matière pourraient être saisis.

Madame REYNAUD demande à intervenir. Elle informe le président qu'elle partage l'avis de madame PRIMITERRA et qu'elle votera contre ce projet.

Madame la Préfète note que le bâtiment existe déjà et qu'en principe sa construction a dû respecter les règles et conditions du PPRN, toutefois, elle propose de documenter le dossier avec l'analyse du service risques de l'Etat. En effet, elle partage l'intérêt financier et opérationnel de cette opération mais elle a déjà consulté les services de la DDT à ce sujet. Il convient d'être particulièrement attentif au respect des règles de stockage des matériaux imposées par la partie B2 du Plan de Prévention des Risques Naturels car cela est très important en termes d'exemplarité.

Monsieur GAY partage l'avis de madame PRIMITERRA et de madame REYNAUD, de ce fait, et en l'état, il votera contre ce projet.

Monsieur LIPERINI propose que le Conseil d'administration prenne une délibération de principe pour autoriser le président à signer le compromis de vente qui devra comporter toutes les clauses suspensives liées à l'avis des services de l'Etat et sous réserve que le président ait obtenu toutes les garanties.

Au terme de ces échanges le président propose à l'assemblée de voter une autorisation de principe, sous réserve de l'avis des services de l'Etat et d'avoir obtenu les garanties nécessaires.

Le rapport est adopté par 9 voix pour, 5 abstentions (Mesdames GRANET-BRUNELLO, BERKI, FAURE, et messieurs CAREL et ROUX) et 3 voix contre (Mesdames PRIMITERRA et REYNAUD, monsieur GAY).

Additif au rapport n°17 : Rapport sur table pour autoriser le Président à présenter des demandes de subventions dans le cadre du plan France Relance

Le colonel PAICHOUX présente le rapport. Il précise que certaines opérations telles que la réfection et l'isolation de la toiture du CIS Peyruis ainsi que les travaux d'isolation des façades et de changement du mode de chauffage du CIS Digne-les-Bains les Bains pourraient être éligible au plan France Relance au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée de délibérer et autoriser le président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes compétents.

Madame la Préfète rappelle qu'elle ne verrait que des avantages à ce que le SDIS puisse bénéficier des dispositions du plan France Relance car il est primordial de soutenir la boucle vertueuse de sécurité civile. Le CGCT prévoit que les projets doivent être portés par une commune ou un EPCI qui peuvent déléguer la maîtrise d'ouvrage mais compte-tenu de la situation il convient d'avoir une vision pragmatique sur le sujet.

Après avoir entendu ces explications, le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°18 : Contributions des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours au budget 2021

Le directeur départemental présente le rapport. Dans le cadre des contributions 2021, il est proposé à l'assemblée, comme pour l'exercice 2020, d'appliquer de manière uniforme à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours, tel qu'indiqué en annexe, le taux d'inflation (avec tabac) prévisionnel indiqué dans le projet de loi de finances pour 2021 soit + 0,7 %.

Madame GRANT-BRUNELLO est surprise par la présentation de l'annexe au rapport sur laquelle figure, pour les EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, le montant de la contribution de chaque commune de l'EPCI au lieu de la contribution globale de l'EPCI.

Le président propose que l'annexe au rapport 18 et l'arrêté qui en découle soient modifiés en ce sens et met le rapport aux voix.

En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et rapport sur le développement durable

Le colonel PAICHOUX indique qu'il est proposé à l'assemblée de discuter des orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021 dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires, prescrit par le CGCT mais pas soumis au vote.

La prospective financière jusqu'en 2024 est une estimation qui pourrait être impactée par une sinistralité importante, des dépenses liées à la pandémie ou de nouvelles contraintes réglementaires.

Cette prospective n'intègre pas le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels. Ces recrutements doivent être évoqués dans le DOB car ces créations ne peuvent plus être financées par le budget du SDIS (comme l'ont été les 5 derniers postes) sans une recette complémentaire du Conseil départemental.

Selon le scénario de prospective, l'encours de la dette évoluerait de 24 761 472 € en 2020 à 27 433 189 € en 2024. Cette situation démontre que le SDIS 04 aura besoin de subventions d'investissement pour mettre en œuvre son SDACR.

Le colonel PAICHOUX présente ensuite la tendance du budget primitif qui sera étudié en commission des finances avant d'être présenté au Conseil d'administration.

Concernant les recettes de fonctionnement, le service travaille à des pistes de recettes. A titre d'exemple, les conventions relatives aux appuis logistiques aux SMUR avec les centres hospitaliers de Digne-les-Bains et Manosque ont été amendées et devraient recevoir l'aval du directeur des hôpitaux.

Les contributions des communes et EPCI compétents évolueront de + 0,70 % en application du taux d'inflation prévu au projet de loi de finances pour 2021. Le montant de la contribution du Département sera de 9 628 774 euros tel que prévu dans la convention pluriannuelle pour les exercices 2018 à 2021. Ce montant n'intègre pas les décisions qui pourraient être prises pour un plan de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels.

Monsieur DEGOUL souhaite intervenir s'agissant de la contribution du Département et d'éventuelles recettes de fonctionnement supplémentaires liées aux recrutements de sapeurs-pompiers professionnels.

Le président rappelle que la dernière inspection de la DGSCGC a mis en exergue un déficit de 30 postes de SPP. Ce constat a déjà fait l'objet de nombreux débats et a conduit le SDIS à recruter 5 caporaux de SPP sur ses fonds propres grâce aux économies de fonctionnement réalisées. Il précise que pour de nouveaux recrutements qui font toujours défaut cela ne sera plus possible.

Monsieur DEGOUL stipule que le cadre d'intervention du Département est fixé par la convention pluriannuelle qui prévoit que cette contribution augmente de 1,2 % maximum chaque année, une contribution supplémentaire pouvant être versée en cas d'interventions majeures. A son sens, il n'y a pas de clause dans cette convention relative au recrutement de SPP.

L'adjudant VAZQUEZ demande à intervenir. Il remercie le président de lui donner la parole et souhaite savoir qui du SDIS ou du Département absorbe l'incidence financière de la revalorisation de la prime de feu.

Le colonel PAICHOUX précise que le surcoût pour les mois d'août à décembre 2020, soit 62 000 euros a fait l'objet d'une contribution additionnelle du Département mais pour l'exercice 2021 la convention pluriannuelle n'intègre pas le financement de ce surcoût. La part patronale de la surcotisation à la CNRACL devrait disparaître et générer une économie de 80 000 euros mais il convient de réfléchir au moyen de financer la différence.

L'adjudant VAZQUEZ constate qu'il y a toujours une carence de 25 SPP et ce malgré les efforts considérables du SDIS pour recruter 5 caporaux, aussi il demande si le Département va consentir un geste pour financer le recrutement de SPP.

Le président POURCIN rappelle que les économies de fonctionnement réalisées par le SDIS sont allées au bout du bout et que des recrutements sur fonds propres ne sont plus possibles. Il va donc s'attacher à relancer les discussions avec le Conseil départemental à ce sujet.

L'adjudant VAZQUEZ demande ensuite des précisions sur la TSCA perçue par le Département. Il souligne que certains départements déduisent la somme perçue de l'Etat pour la TSCA de la contribution versée au SDIS. Si le Conseil départemental procède de cette façon, il estime alors que les contributions des communes et des EPCI sont plus importantes que la contribution du Département au budget du SDIS.

Le président POURCIN souhaite que l'adjudant VAZQUEZ précise ses propos et demande s'il veut avoir la confirmation que la TSCA est bien incluse dans la contribution du Département.

Madame PRIMITERRA estime que le président ne peut laisser dire de tels propos. Elle confirme que la TSCA est incluse dans la contribution du Département et trouve que le raisonnement qui consiste à affirmer que cette taxe doit être réservée aux SDIS est un raisonnement spéculatif.

Le colonel SANSA rappelle que le ministre CASTANER avait adressé une réponse à un courrier du président du Conseil départemental dans lequel il indiquait que la TSCA versée au Département avait augmenté de 4 %.

Madame la Préfète devant quitter la réunion salue tous les membres de l'assemblée et les représentants du personnel et rappelle qu'elle apporte tout son soutien au SDIS afin que les conventions sur les appuis logistiques puissent être signées avant la fin de la semaine et que l'on sorte de ce dossier par le haut.

Madame BROTONS souhaite que le débat qui avait eu lieu avec les membres du Bureau puis du CASDIS soit reconduit. Elle rappelle que le manque de SPP et la souffrance des sapeurs-pompiers volontaires du fait de ce sous-effectif de SPP sont des éléments à prendre en compte et qui nécessitent de nouvelles rencontres avec les élus.

Le commandant RICCI-LUCCHI, représentant des officiers de SPP, s'associe à la demande de madame BROTONS et souhaite être associé à ces échanges.

Le colonel PAICHOUX qui analyse la situation avec un regard neuf a le sentiment que les élus sont convaincus que les sapeurs-pompiers doivent disposer de moyens pour remplir leurs missions. La marche à franchir est importante dans un contexte financier tendu. Il ne doute pas que les efforts convergents porteront leurs fruits comme c'est le cas pour le plan bâtimentaire.

Les points débattus lors du DOB seront étudiés en commission des finances et portés devant le CASDIS et il ne doute pas de la volonté des élus de voir ces dossiers avancer. S'agissant du recrutement des sapeurs-pompiers professionnels il fera preuve d'une totale transparence vis-à-vis des personnels.

Le capitaine AUZIAS, représentant des SPV apporte son entier soutien aux SPP face à cette absence d'embauche et à la nécessité de mettre en place un plan de recrutement.

Le président POURCIN refuse d'entendre qu'il y a un « non-recrutement » de SPP puisque 5 caporaux ont été recrutés. De plus, il estime que tous les élus ont conscience de la nécessité de poursuivre ces recrutements.

Le capitaine AUZIAS prend note de cette remarque et souhaite que cela aboutisse dans des délais raisonnables.

Madame BERKI assure le président POURCIN que les élus le soutiennent entièrement ainsi que le SDIS.

Le commandant VALLOIS, président de l'Union départementale, souligne que si la directive de l'Union européenne sur le temps de travail venait à devoir être appliquée cela mettrait à mal le volontariat et le manque de SPP se ferait encore plus sentir. Les finances sont effectivement contraintes mais il est impératif de recruter, de trouver des solutions et de discuter. Il rappelle que les sapeurs-pompiers ne forment qu'un seul Corps et qu'il faut avancer tous ensemble.

L'adjudant VAZQUEZ précise qu'il ne voulait pas créer de polémique en intervenant. Il fait part de son inquiétude sur les capacités opérationnelles du service car selon lui près de 40 % des CIS n'arrivent pas à assurer les départs en intervention en semaine.

Le président POURCIN souhaite que les uns et les autres prennent pleinement conscience de l'extrême difficulté du moment.

Monsieur GAY se dit inquiet de l'augmentation du recours à l'emprunt. Le capital restant dû s'élèvera à 27 M€ en 2024 et l'annuité de la dette augmente de plus de 600 000 € alors même que le SDIS 04 est l'un des plus endettés de France.

Madame REYNAUD s'associe aux propos de monsieur GAY.

Le colonel PAICHOUX rappelle le plan de financement des matériels prévus au SDACR, la charge que cela représente et qui ne pourra pas être supportée par le SDIS seulement, d'où la nécessité de réfléchir sur la façon dont le SDIS pourra être accompagné pour financer ces dépenses.

Au terme de ces échanges le président POURCIN clôt le débat sur les orientations budgétaires.

Rapport n°20 : Approbation du règlement Intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le colonel PAICHOUX présente le rapport. Il rappelle que les dispositions réglementaires stipulent que le Conseil d'administration doit approuver le règlement intérieur du CCDSPV, suite aux élections des représentants des personnels et à la désignation des représentants de l'administration en octobre 2020.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Communication : Compte rendu de la délégation accordée au président (ligne de trésorerie, régie d'avances et de recettes)

Le colonel PAICHOUX rend compte de l'utilisation faite de la ligne de trésorerie.

Cette communication n'entraîne aucune observation.

Communication : Présentation des lignes directrices de gestion

Le colonel PAICHOUX rappelle que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique introduit pour toutes les collectivités territoriales l'obligation de définir les lignes directrices de gestion. La formalisation du document de référence doit être faite avant le 31 décembre 2020, en concertation avec les représentants des organisations syndicales.

Le document final présenté est l'aboutissement de nombreuses réunions de concertation et a reçu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique.

La partie concernant les règles en matière d'avancement de grade et de promotion interne pour les personnels administratifs et techniques seront arrêtées par le centre de gestion des Alpes-de-

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-02(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Date de convocation : 11 janvier 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Amortissement des biens et imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises

Le Président expose :

Imputation en section d'investissement

L'arrêté du 21 octobre 2003 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 61 des services départementaux d'incendie et de secours précise que les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature (et ne pouvant y être assimilés par analogie) et d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC peuvent être imputés en section d'investissement à condition qu'ils ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste doit faire l'objet d'une délibération annuelle du Conseil d'administration. En conséquence, il vous est proposé d'imputer en section d'investissement les biens figurant dans l'annexe jointe.

Amortissement

Il est demandé également de définir les durées d'amortissement des biens inférieurs et supérieurs à 500 € TTC selon l'annexe jointe.

D'autre part, le Conseil d'administration peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. Pour le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, il vous est proposé le seuil de 200 euros TTC comme seuil en dessous duquel la durée d'amortissement sera d'une année.

Nature du bien	Article budgétaire	Type de biens	Durée d'amortissement	
			< 500 €	≥ 500 €
Logiciels	2051	Logiciel de bureautique Logiciels métiers Logiciels réalité virtuelle et requêteur	3 ans 5 ans 8 ans	5 ans 8 ans 8 ans
Licence de logiciel	2051	Durée de la validité de la licence Licence ≥ 3 ans ou sans durée	1 an 3 ans	1 an 3 ans
Systeme de transmission, de gestion opérationnelle et d'alerte	21531	Antennes de mats Batterie Emetteur récepteur analogique Systeme de gestion de l'alerte et de gestion opérationnelle (dont logiciel, infrastructure radio, téléphonie, informatique, matériel, ...) Postes et installations radios numérique (dont poste ANTARES.) Architecture de faisceaux hertziens Appels sélectifs Matériels de liaison satellite Sonorisation	5 ans 3 ans 5 ans 5 ans 5 ans 5 ans	10 ans 5 ans 8 ans 12 ans 10 ans 15 ans 5 ans 5 ans 5 ans
Matériels roulants d'incendie et de secours	21561	Véhicules de liaison de direction Véhicules de liaison dont VLU – VLC – VLHR – VTP Véhicules radio médecin dont VLM - VLI véhicules de secours aux victimes dont VSAV – VSAB Véhicules de secours routier Véhicules spécifiques dont VCCM et VAT Véhicules tous usages dont VTU – VID Véhicules spécialisés dont PMA – VIRT – VPL – VSMO – VPC Véhicules de lutte contre l'incendie dont CCF – CCGC – CCR – VPI – FPT – CD – VPCE – MPR et leurs déclinaisons Remorques Scooter des neiges Embarcations dont BLS Embarcations dont BRS Moyens élévateurs aériens Berce sans équipement spécifique Berce avec équipement spécifique		5 ans 10 ans 10 ans 12 ans 15 ans 8 ans 15 ans 15 ans 20 ans 10 ans 10 ans 10 ans 15 ans 20 ans 20 ans 20 ans

Nature du bien	Article budgétaire	Type de biens	Durée d'amortissement	
			< 500 €	≥ 500 €
Matériel informatique	2183	Imprimante	3 ans	3 ans
		Micro- ordinateur	5 ans	5 ans
		Onduleur mobile	3 ans	3 ans
		Télécopieur	3 ans	3 ans
		Ecran, vidéo	3 ans	3 ans
		Disque dur, matériel de remise à niveau	3 ans	3 ans
		Matériel de réseau	3 ans	3 ans
		Portable – tablettes	3 ans	3 ans
		Mur d'images	8 ans	8 ans
		Photocopieurs	5 ans	5 ans
Serveur informatique	5 ans	8 ans		
Matériel de bureau	2184	Mobilier de bureau dont armoire - Bureau - Vestiaires - Mobilier de bureau - Tables	10 ans	12 ans
		Chaises et fauteuils	5 ans	5 ans
		Lampes de bureau	5 ans	5 ans
		Calculatrice	5 ans	5 ans
Autres matériels	2188	Matériels de nettoyage et lavages (lave-vaisselle, lave-linge...)	10 ans	10 ans
		Chariot de nettoyage	5 ans	5 ans
Autres matériels	2188	Polo, chemises FI, sweat et pulls	3 ans	3 ans
		Habillement opérationnel des sapeurs-pompiers	5 ans	5 ans
		Sur pantalon d'intervention ou veste de protection et d'intervention textile	8 ans	8 ans
		Casques FI et F2	10 ans	10 ans
		Masque de fuite feux de forêts	10 ans	10 ans
		Masques air respirable	10 ans	10 ans
		EPI balistique	10 ans	10 ans
		Tenue de sortie	10 ans	10 ans
		Habillement et matériels équipes spécialisées	5 ans	5 ans
Travaux de constructions et aménagements	21312 ou 231312	Aménagements intérieurs de bâtiments		15 ans
		Petits travaux d'aménagements		10 ans
		Autres immobilisations corporelles (construction et réhabilitations de casernes)		50 ans
		Préfabriqués		15 ans

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-03(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Date de convocation : 11 janvier 2021

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Modification de l'A.P./C.P. n°21 - RISK ACT – Caserne de Digne-les-Bains

Le Président expose :

Par délibération n°2020-44(FIN) du 24 novembre 2020, le Conseil d'administration a voté une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour les travaux relatifs à la caserne de Digne-les-Bains et à la réalisation d'une école départementale de formation, financés dans le cadre du PITEM RISK ACT.

Cette opération était financée par les subventions suivantes :

- Conseil Départemental pour 600 000 euros,
- Ville de Digne-les-Bains pour 333 000 euros,
- Europe pour 385 947 euros.

Le Conseil départemental devait également subventionner, à hauteur de 600 000 euros, l'achat d'un bâtiment sur la commune d'Aiglun pour y réaliser une plateforme logistique. Après étude par les services de l'Etat, il apparaît que l'implantation d'une plateforme logistique, bien que réglementairement autorisée, n'est pas opportune au regard d'isolement du secteur de la zone d'activité d'Aiglun en cas de crise majeure. Il vous est par conséquent proposé de ne pas donner suite à ce projet et de retirer la délibération n°2020-45(FIN).

En conséquence, le Conseil départemental portera sa participation sur le programme 21 – RISK-ACT Caserne de Digne les Bains à 1 200 000 euros.

Vous trouverez, en annexe, le projet de convention rectifié.

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE
RÉAMÉNAGEMENT**

DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE DIGNE LES BAINS

ET DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, représenté
par monsieur Pierre POURCIN, Président du Conseil d'administration en exercice,

Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, représenté par monsieur René
MASSETTE, président du Conseil départemental en exercice ;

La Commune de Digne les Bains, représentée par madame Patricia GRANET-BRUNELLO, maire
en exercice,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée, relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de mise à disposition de bien immobilier en date du 26 octobre 2000 et son
avenant du 30 août 2001 conclus entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la commune
de Digne les Bains ;

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS n°2018-27(FIN) en date du 13 décembre
2018 relative à la convention de coopération transfrontalière PITEM RISK ACT programme
Interreg V-A France-Italie Alcotra 2014-2020 ;

VU la convention cadre de partenariat pour le financement du plan bâtimentaire du SDIS des
Alpes de Haute-Provence en date du 4 février 2020, conclue entre l'Etat, le Département,
l'Association des Maires et le SDIS des Alpes de Haute-Provence ;

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS n°2020-09(DIR) du 10 mars 2020
relative au plan pluriannuel bâtimentaire du SDIS pour les exercices 2020 à 2030 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS n°2020-44(FIN) en date du 24
novembre 2020 portant révision de la délibération n°2020-09 relative au plan bâtimentaire
2020-2030- Modification de l'A.P./C.P. n°21 - RISK ACT - Aménagement du CIS Digne et de la
Direction départementale ;

VU la délibération de la commune de Digne les Bains en date du XXXX relative à la contribution
financière de la commune aux opérations de réaménagement des locaux du centre d'incendie

et de secours de Digne les Bains ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS n°XXX en date du 20 janvier 2021 portant modification de l'AP/CP n°21 – RISK ACT – Caserne de Digne-les-Bains ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence en date du XXXX relative à la contribution financière du département aux opérations de réaménagement des locaux du centre d'incendie et de secours de Digne les Bains et de la Direction départementale des services d'incendie et de secours ;

IL EST CONVENU ET EXPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 : Description de l'opération bâtiminaire :

Cette opération bâtiminaire comprend une extension du foyer du centre d'incendie et de secours de Digne les Bains et le réaménagement du rez de chaussée du bâtiment existant, la finalisation de la mise en conformité électrique et le remplacement du système de chauffage et de climatisation.

Le réaménagement partiel du rez de chaussée concerne la réfection et l'agrandissement du foyer du centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains et la création d'une école européenne de formation dans des locaux existants. Cela permettra de répondre aux besoins en surface du centre d'incendie et de secours et de l'école européenne de formation. L'extension prévue apportera des surfaces supplémentaires pour le foyer, des circulations, des sanitaires et des locaux de réserves.

Ces aménagements et une redistribution des espaces et des volumes permettront d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment, de rationaliser les surfaces et les locaux et de limiter grandement les coûts de fonctionnement du bâti.

Le SDIS des Alpes de Haute-Provence assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Article 2 : Montant prévisionnel, plan de financement

Le coût de cette opération bâtiminaire est estimée à 2 741 547 € toutes taxes.

Le plan de financement hors taxes sera le suivant :

- Subvention du Conseil départemental :	1 200 000 €
- Subvention de la Commune de Digne les Bains :	333 000 €
- Subvention de l'Union européenne :	385 947 €
- Financement SDIS (30%) :	822 600 €

Article 3 : Calendrier de versement des subventions

Le versement des subventions du Conseil départemental et de la commune de Digne les Bains interviendra selon le calendrier suivant :

- Subvention du Conseil départemental :
 - 1er acompte : allant de 20 à 50 % maximum du montant de la subvention, suivant production de la lettre de notification du marché avec le maître d'oeuvre ;
 - 2^{ème} acompte : à la demande du SDIS 04, dans la limite de 30 % du montant de la subvention ;
 - Paiement du solde, calculé au prorata, et sur présentation du procès-verbal de réception des travaux.
- Subvention de la Commune de Digne les Bains :
 - 166 500 € à la notification des marchés ;
 - 166 500 € à la réception des travaux.

Article 4 : Planning prévisionnel de l'opération :

Le planning de réalisation serait le suivant :

- Lancement de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre : janvier 2021 ;
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre : février 2021 ;
- Etudes comprenant diagnostic, avant-projet, PC, PRO et DCE : février 2021 à septembre 2021.
- Consultation des entreprises : octobre à novembre 2021
- Analyse des offres et notifications : novembre/décembre 2021
- Travaux, y compris période préparatoire : décembre 2021 à octobre 2022, soit 10 mois.

Article 5 : La présente convention est conclue pour toute la durée de l'opération de l'A.P./C.P. n°21 - RISK ACT - Aménagement du CIS Digne et de la Direction départementale ;

Article 6 : Le Directeur général des services du Conseil départemental, le Directeur général des services de la commune de Digne les Bains et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Convention établie en trois exemplaires originaux, à Digne les Bains, le

**Le Président
du Conseil départemental**

**La Maire
de Digne les Bains**

**Le Président du Conseil
d'administration du SDIS**

René MASSETTE

Patricia GRANET-BRUNELLO

Pierre POURCIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 11 janvier 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2021-04(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2021

Le Président expose :

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la contribution du Département au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adoptée par le conseil d'administration de celui-ci. En outre, les relations entre le Département et le SDIS et notamment la contribution du Département font l'objet d'une convention pluriannuelle qui lie les deux parties pour les exercices 2018 à 2021.

L'objet de ce rapport est donc de vous présenter les orientations 2021 pour le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence et de prévoir l'évolution des ressources et des charges.

A Les orientations du SDIS pour l'année 2021 :

Pour 2021, il est envisagé :

- Suite à l'adoption du choix de couverture lié au S.D.A.C.R., de poursuivre le renouvellement de véhicules en l'adaptant aux contraintes financières du SDIS 04 ;
- De terminer les travaux de réhabilitation de la caserne de Barcelonnette ;
- De lancer les travaux de réhabilitation de la caserne de Digne-les-Bains et de la direction départementale ;
- De terminer la modernisation du système d'informations opérationnelles et d'alerte afin de sécuriser le C.O.D.I.S. ;
- De continuer le plan d'équipement individuel de sur-pantalons textiles et de gants de type B suite notamment aux directives nationales de protection des personnels à l'occasion de la lutte contre les feux de forêts ;
- De limiter les travaux d'entretien du patrimoine au strict nécessaire ;

- De créer trois postes de sapeurs-pompiers professionnels ;
- De poursuivre la mise en œuvre d'économies de gestion ;
- D'élaborer la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le SDIS et le Département pour les exercices 2022 à 2025 ;

Au titre du renouvellement des véhicules, il s'agit de procéder à l'acquisition :

- D'un camion-citerne moyen (CCSRM) ;
- D'un camion-citerne feux de forêts moyens (CCFM) ;
- D'un fourgon pompe tonne ;
- D'engager, au titre des crédits de paiement 2020, les projets européens PITEM RISK FORM – RISK ACT/caserne de DIGNE et RISK GEST ;
- De poursuivre le renouvellement des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (4 unités) ;
- De poursuivre les opérations de sécurisation des CCF ;
- De poursuivre le renouvellement des véhicules de liaison.

Au titre des travaux d'entretien du patrimoine, les crédits inscrits permettront d'effectuer des travaux urgents dans certains centres d'incendie et de secours dont le SDIS est propriétaire.

Au titre de la poursuite des économies de gestion, il s'agit :

- D'étudier la faisabilité de mise en place de services unifiés entre le Département et le SDIS 04 pour l'entretien (véhicules et patrimoine) ;
- D'augmenter le recours à la mutualisation des achats et des pratiques avec le Département et dans le cadre de l'entente interdépartementale ;
- De poursuivre la mise en place d'un premier niveau d'entretien du petit matériel et d'une partie des véhicules légers en régie ;

Au titre des mesures nouvelles liées notamment à des obligations normatives et à la masse salariale, il s'agit :

- De la revalorisation des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- Du glissement vieillesse technicité (GVT) pour les emplois permanents prenant en compte la poursuite de la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires ;
- De l'impact budgétaire en année pleine de l'augmentation de la prime de feu ;
- De l'avancement des personnels remplissant les conditions requises dans le cadre des lignes directrices de gestion arrêtées par le président du Conseil d'administration du SDIS ;
- Du recrutement de trois sapeurs-pompiers professionnels non-officier au 1^{er} juillet 2021.

Au titre des dépenses mécaniques liées à l'environnement extérieur ou aux investissements du SDIS, il s'agit de prendre en compte :

- De l'augmentation du prix des carburants et des combustibles fossiles (notamment le gazole avec un parc roulant majoritairement diesel) ;
- De l'augmentation du capital à rembourser.

B Perspectives d'évolution des ressources et des charges pour 2021

Les perspectives d'évolution des ressources et des charges sont présentées en investissement et en fonctionnement.

B.1 La section d'investissement

Elle sera équilibrée en dépenses et recettes à 6 356 240 euros contre 6 789 625 euros en 2020.

B.1.1 Les dépenses

Elles comprennent principalement :

- Le remboursement du capital de la dette propre du SDIS pour **2,150 M€** (1,855 M€ en 2020)
- Le plan d'investissement prévisionnel 2021 (véhicules, matériels, équipements de protection individuelle, projets européens, transmissions et casernements) pour **3,455 M€** (4,404 M€ en 2020) ;
- Des écritures d'ordre (neutralisation des amortissements et amortissement des subventions) pour **0,748 M€** (0,531 M€ en 2020).

B.1.2 Les recettes

Elles seront financées par :

- Des écritures d'ordre pour **3,374 M€** ;
- Le FCTVA pour **0,600 M€** ;
- Les subventions pour **0,407 M€** ;
- La vente de véhicules et matériels réformés pour **0,135 M€** ;
- Les dépôts et cautionnements pour **0,004 M€** ;
- L'emprunt à hauteur de **1,835 M€** (2,561 M€ en 2020)

La section d'investissement sera équilibrée par l'emprunt.

C.2 La section de fonctionnement

Elle sera équilibrée en dépenses et recettes à 18 477 000 euros contre 17 900 840 euros en 2020.

C.2.1 Les charges

Elles seront réparties en :

- Charges à caractère général pour **3,209 M€** (17,37 % contre 17,40 % en 2020) ;
- Charges de personnels pour **11,079 M€** (59,96 % contre 59,20 % en 2020) ;
- Autres charges de gestion courante et dépenses imprévues pour **0,208 M€** (1,13 % contre 1,06 % en 2020) ;
- Charges financières pour **0,598 M€** (3,24 % contre 3,87 % en 2020) ;
- Dotations aux amortissements pour **3,374 M€** (18,26 % contre 18,39 % en 2020) ;
- Dotations et provisions/dépenses imprévues/charges exceptionnelles pour **0,006 M€** (0,04 % contre 0,08 % en 2020).

C.2.2 Les ressources

Elles sont constituées par les contributions du Département, des communes et des EPCI, des recettes diverses et de la neutralisation des amortissements des bâtiments et infrastructures notamment.

Concernant les contributions des communes et des EPCI, celles-ci sont fixées conformément aux dispositions de l'article L. 1424-35 du CGCT. Pour 2021, en application de la délibération du 24 novembre dernier, l'évolution de l'indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation prévue au projet de loi de finances 2021 - **soit + 0,7 %** - est appliquée au montant global des contributions de l'exercice 2020, soit un montant global de **6 543 848,69 €** (soit une augmentation de 45 488,52 euros par rapport à 2020). Elles représentent 35,42 % des recettes de fonctionnement.

Concernant la contribution du Département, celle-ci sera de **9 628 774 €** pour 2021. Elle représentera 52,11 % des recettes de fonctionnement. Une contribution complémentaire de

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-05(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Date de convocation : 11 janvier 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Budget primitif de l'exercice 2021

Le Président expose :

Le budget primitif 2021 est élaboré dans un contexte financier particulièrement tendu, aussi bien pour le SDIS 04 que pour ses financeurs, que sont les communes, les EPCI ayant la compétence incendie et le Département.

La balance générale se présente ainsi au regard des exercices précédents :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Évolution de 2020 à 2021
Fonctionnement	17 017 221,00 €	18 062 565,00 €	17 900 840,00 €	18 477 000,00 €	+ 3,22 %
Investissement	6 361 194,00 €	6 107 005,00 €	6 789 625,00 €	6 356 240,00 €	- 6,38 %
TOTAL	23 432 415,00 €	24 169 570,00 €	24 690 465,00 €	24 833 240,00 €	+ 0,58 %

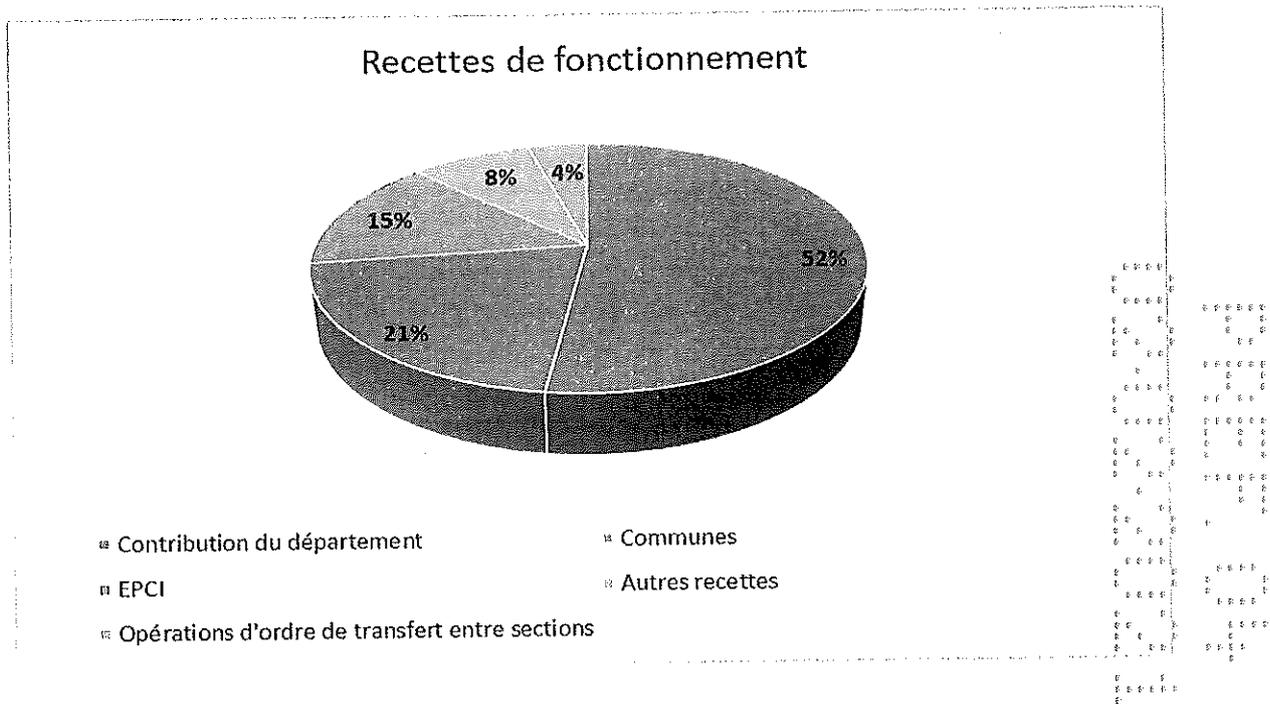
Le budget global du SDIS 04 est en hausse de + 0,58 % par rapport à 2020.

Le budget primitif 2021 est voté au niveau du chapitre.

A Section de fonctionnement

A.1 Recettes de fonctionnement

Pour 2021, les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



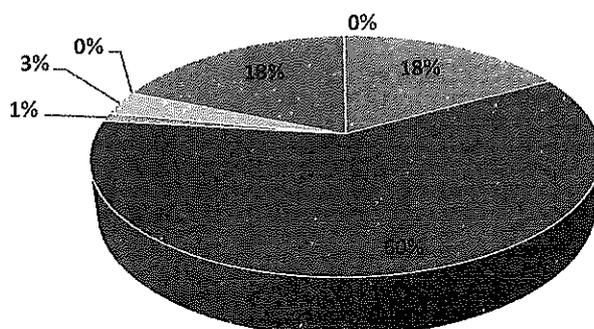
Articles	Libellé article	BP 2020	BP 2021
		Montant	Montant
	O13 – Charges de personnels	365 330,00 €	390 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunération	365 330,00 €	390 000,00 €
	O42 – Opérations d'ordre de transfert entre section	527 520,00 €	748 100,00 €
7768.	Neutralisation des amortissements	475 000,00 €	486 500,00 €
7771	Quote-part subvention investis.	0,00 €	240 000,00 €
7773	Quote-part subvention investis. (CFM)	52 520,00 €	21 600,00 €
	70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	838 675,00 €	922 615,00 €
7061	Interventions soumises à facturation	245 000,00 €	200 000,00 €
70878	Par des tiers	365 000,00 €	494 000,00 €
70881	Réseau autoroutier	12 000,00 €	12 000,00 €
70882	Carences ambulances	70 675,00 €	70 615,00 €
70883	Formation	50 000,00 €	50 000,00 €
70884	Dispositif de sécurité payant	80 000,00 €	80 000,00 €
70885	Ascenseurs	14 000,00 €	14 000,00 €
7088	Autres produits et activités annexes	2 000,00 €	2 000,00 €
	74 – Contributions et participations	16 042 960,00 €	16 244 930,00 €
744	FCTVA	6 000,00 €	5 000,00 €
7473	Départements	9 514 598,00 €	9 628 774,00 €
7474	Communes	3 869 968,00 €	3 872 657,00 €
7475	Groupements de collectivités	2 628 392,00 €	2 671 192,00 €
7477	Fonds européens	24 002,00 €	67 307,00 €
	75 – Autres produits de gestion courante	44 710,00 €	44 710,00 €
758	Autres produits de gestion courante	44 710,00 €	44 710,00 €

	76 – Produits financiers	100,00 €	100,00 €
761	Produits de participations	100,00 €	100,00 €
	77 – Produits exceptionnels	81 545,00 €	126 545,00 €
7711	Débets et pénalités perçus	6 545,00 €	6 545,00 €
7718	Produits exceptionnels opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
773	Mandat et titres annulés	0,00 €	0,00 €
775	Produits de cessions et immobilisations	0,00 €	0,00 €
7788	Autres produits exceptionnels	75 000,00 €	120 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 900 840,00 €	18 477 000,00 €

A.2 Dépenses de fonctionnement

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Charges de personnels et frais assimilés
- Charges financières
- Dotation aux amortissements et provisions

Comptes	Libellé article	BP 2020	BP 2021
		Montant	Montant
	OII – Charges à caractère général	3 115 091,00 €	3 209 860,00 €
60	Achats et variations de stocks	1 413 905,80 €	1 454 665,00 €
61	Services extérieurs	1 246 641,00 €	1 299 150,00 €
62	Autres services extérieurs	452 044,20 €	453 545,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 500,00 €	2 500,00 €
	O12 – Charges de personnels et frais assimilés	10 596 699,00 €	11 079 365,00 €
62	Autres personnels extérieurs	0,00 €	- €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	89 490,00 €	98 090,00 €
64	Charges de personnels*	10 507 209,00 €	10 981 275,00 €
65	Autres charges de gestion courante	190 420,00 €	208 420,00 €
66	Charges financières	692 000,00 €	598 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	14 500,00 €	6 000,00 €
68	Dotation aux amortissements et provisions	0,00 €	- €

	022 - Dépenses imprévues	1 000,00 €	1 000,00 €
	042 - Dotation aux amortissements	3 291 130,00 €	3 374 355,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 900 840,00 €	18 477 000,00 €

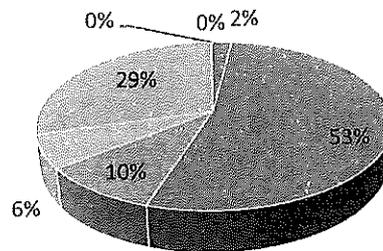
* dont : 4 086 070 € pour les indemnités versées aux SPV (opérations, formations, SSSM, gardes postées, astreintes, ect...) et 292 000,00 € pour l'allocation de vétérance des anciens SPV.

B Section d'investissement

B.1 Recettes d'investissement

Pour 2021, les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Recettes d'investissement



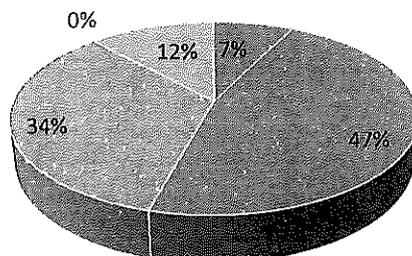
- Produits de cessions
- Amortissement des immobilisations
- Dotations et fonds divers
- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles
- Autres immobilisations financières

Comptes	Libellé article	BP 2020	BP 2021
		Montant	Montant
	024 - Produits des cessions	80 000,00 €	135 000,00 €
	040 - Amortissements	3 291 130,00 €	3 374 355,00 €
	10 - Dotations et fonds divers	559 875,00 €	600 000,00 €
10222	FCTVA	559 875,00 €	600 000,00 €
13	Subventions d'investissement	293 120,00 €	407 255,00 €
1314	Communes	0,00 €	333 000,00 €
1337	Fonds européens	293 120,00 €	74 255,00 €
16	Emprunts, dettes et assimilés	2 561 500,00 €	1 835 630,00 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 561 500,00 €	1 835 630,00 €
166	Refinancement de la dette	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €	2 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 789 625,00 €	6 356 240,00 €

B.2 Dépenses d'investissement

Pour 2021, les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement



- ▣ Programme immobilier
- ▣ Programme mobilier
- ▣ Remboursement dette
- ▣ Autres dépenses
- ▣ Opérations d'ordre de transfert entre sections

Comptes	Libellé article	BP 2020	BP 2021
		Montant	Montant
	AP/CP CIS Barcelonnette	533 155,00 €	177 765,00 €
	AP/CP SGO-SGA	161 932,00 €	187 655,00 €
	AP/CP PITEM RISK GEST	0,00 €	0,00 €
	AP/CP PITEM RISK ACT – Caserne DIGNE	290 040,00 €	150 000,00 €
	AP/CP PITEM RISK FORM	39 071,00 €	45 072,00 €
	O40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	527 520,00 €	748 100,00 €
16	Produits des emprunts	1 855 000,00 €	2 150 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	65 800,00 €	31 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 314 107,00 €	2 863 030,00 €
23	Travaux neufs et grosses réparations	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €	2 918,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 789 625,00 €	6 356 240,00 €

Le programme d'équipement pour 2021 est détaillé ci-après, par chapitre et par service :

ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE
2033	FRAIS D'INSERTION	Finances	Publications marchés	7 000 €
2051	LOGICIELS - LICENCES INFORMATIQUES	Informatique	Licences FortiWeb	6 200 €
		Informatique	Licences Proxy Fortinet (Qt 2)	6 200 €
		Informatique	Licences Serveur Windows 2016 (QT 4)	4 000 €
		Informatique	Licence suite adobe	2 400 €
		Informatique	Licence E-LEARNING	1 500 €
		Informatique	Mind Manager	1 900 €
		Finances	Logiciel dématérialisation	2 500 €

ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE
21312	TRAVAUX ENTRETIEN DES CASERNES	Patrimoine	Entretien des casernements	150 000 €
215311	EMETTEURS RECEPTEURS	Transmissions	Poste 400Mhz	3 360 €
215321	APPELS SELECTIFS	Transmissions	achat de bip 173 Mhz	37 350 €
215322	CONSOLES - IMPRIMANTES ET TERMINAUX ALERTE	Transmissions	8 Emetteur POCSAG pour migration des bips en 173	14 400 €
		Transmissions	2 Perroquet POCSAG IP 173Mhz	7 000 €
		Transmissions	Cable coax et antenne	4 600 €
215324	AUTRES MATERIELS D'ALERTE	Transmissions	remplacement des téléphones suivant marché	6 000 €
		Transmissions	Maintien opérationnel mur d'images	5 000 €
2156101	V.S.A.V.	Véhicules	PLAN EQUIPEMENT 2021 VSAV	300 000 €
2156104	V.L.U. - V.L.C.	Véhicules	remplacement de VLU (3)	52 500 €
2156104	V.L.U. - V.L.C.	Véhicules	remplacement de VLC (1)	15 500 €
2156105	V.L.H.R.	Véhicules	remplacement de VLHR (type pick- up)	120 000 €
2156111	C.C.F.M. - C.C.R.Légers - C.C.R.	Véhicules	Achat 1 CCFM	240 000 €
		Véhicules	Achat 1 CCRMSR	245 000 €
		Véhicules	Sanctuarisation cuve CA CCFM 2005	100 000 €
		Véhicules	Sécuriser les clapets CCFM 2010 à 2014 - pompe de cale (x12)	50 000 €
2156113	V.P.I. - F.P.T.Légers - F.P.T.	Véhicules	Achat d'un F.P.T.	255 000 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Batterie scope touch seven	1 440 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Pousse seringue mini	5 040 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Hémocue	2 000 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Oxymètre	1 680 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Capteur Oxymètre	1 944 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Aspirateur de mucosité	5 256 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Batterie LSU	1 032 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Sac premier secours VSAV	1 128 €
ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE

2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Sac O2 VSAV	696 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Lot de colliers cervicaux SOBER	3 600 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Lot d'attelles dépression membres	1 529 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Lot d'attelles aluformes	230 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Plan dur	490 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Matelas coquille	3 432 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		ACT	360 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Couverture	420 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Tensiomètre manuel	1 536 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Thermomètre infrarouge	2 400 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Stéthoscope pour prise de tension	264 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Aspirateur mucosité à pied	1 344 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Porte document VSAV	288 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Mannequin de simulation nourrisson	18 000 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Chariot de désinfection COVID	1 440 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		Rampe O2	3 466 €
2156201	PHARMACIE A USAGE INTERNE - S.S.S.M.		CABINET MEDICAL APTITUDE	38 400 €
2156203	GROUPE SECOURS EN MONTAGNE	GSMSP	Renouvellement matériels	20 000 €
2156204	NAUTIQUE	Nautique	Renouvellement matériels	7 200 €
2156205	R.T.N.	Nautique	Renouvellement matériels	2 000 €
ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE

ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Renouvellement extincteurs	8 000 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Renouvellement explosimètres 4 gaz	1 800 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Renouvellement détecteurs CO	8 250 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Achat de petit matériels VSR	5 000 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Remplacement flexible désincarcération	15 000 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Equipement 1 CCFM	202 000 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Equipement 1 CCRMSR	
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Equipement 1 FPT	
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Equipement 4 VSAV	
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Equipement 3 VLHR Pick-Up /3 VLU / 1 VLC	

ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Achat de matériel risque animalier + vétérinaire divers	2 000 €
2156209	GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Matériel	Remise à niveau CEVAR Digne les bains	15 000 €
2156210	A.R.I. - MASQUES DE FUIITE	Matériel	Renouvellement ARI MSA compagnie Sisteron (CHT-PYR-MEE-MLJ-STR)	41 125 €
2156210	A.R.I. - MASQUES DE FUIITE	Matériel	Renouvellement masques de fuite	22 000 €
2156210	A.R.I. - MASQUES DE FUIITE	Matériel	Achat de 50 balises de détresse	6 600 €
2156210	A.R.I. - MASQUES DE FUIITE	Matériel	Achat de 50 autoroll	3 850 €
2156211	LOTS DE SAUVETAGE ET DE PROTECTION	Matériel	Achat de 4 LSPCC échelle 350€/u	1 400 €
2156211	LOTS DE SAUVETAGE ET DE PROTECTION		Renouvellement des LOT Plateforme x4 MSQ / DGN 200€/u	800 €
2156211	LOTS DE SAUVETAGE ET DE PROTECTION	Matériel	Vérification des 2 bancs de contrôles mousquetons 210€/u	420 €
21571	ATELIERS	Matériel roulant	Renouvellement matériels	15 000 €
2183	MATERIELS INFORMATIQUES		Mise à niveau Cœur de Réseau	35 000 €
			Mise à niveau Réseau Wifi Direction	7 500 €
			Achat Ordinateurs Direction - CIS - Photocopieurs	15 000 €
			Achat Ecrans	5 000 €
2184	MATERIELS ET MOBILIER DE BUREAU	Infrastructures	Complément mobilier pour les CIS et services de la DDSIS	25 000 €
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Renouvellement casques FI nouvelle configuration	500 000 €
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	2ieme campagne retrofit casques FI nouvelle configuration	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Renouvellement casques F2 HDR/SOFF/OFF	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Tenues cérémonie	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	2ieme campagne gants C2	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Vestes TSI	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Pantalon TSI	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Gants CI	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Cagoules	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Chaussures catégorie B	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Polos	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Chemises FI	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Parkas/Softshells	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	GHV	

ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Ceinturons	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Ceintures	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Porte accessoires	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Sacs	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Tenues pluie	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Galons	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Ecussons	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Tenues textile	
21881	HABILLEMENT	Matériel - EPI	Chaussants légers catégorie A	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Gilet stabilisateur	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	tours de cou	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	ceintures lest 5 kg	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	parka	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Combinaison étanche (eau >10°C)	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Combinaison SAV	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	chaussons	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	palmes	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	masques	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	tuba	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	sous-combinaison 1 mm	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Gilet eaux vives +corde	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Chaussures EV	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Casque EV	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	chaussettes	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Bouée de site	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Bouée grenade	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	masque secours	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	tube lumière	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Sondeur à main	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Chausson nautique	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	masque vision type casque F2	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Tee-shirt jaune fluo pro sérigraphié	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	short rouge	
21881	HABILLEMENT	NAUTIQUE	Veste de quart	
21881	HABILLEMENT	GSMSP	Ski	
21881	HABILLEMENT	GSMSP	Habillement eau vive	
21881	HABILLEMENT	GSMSP	équipements individuels	
21881	HABILLEMENT	GSMSP	Habillement rocher	
21881	HABILLEMENT	GSMSP	Habillement canyon	
21881	HABILLEMENT	SD	Renouvellement tenues	
21881	HABILLEMENT	RCH	Renouvellement tenues	
21881	HABILLEMENT	SSSM	Chasubles médecin / infirmier	
21881	HABILLEMENT	CYNO	Renouvellement tenues	

ARTICLES	INTITULES	SERVICE	OBJET DEPENSE	CHOIX PROPOSE
21882	AUTRES	Infrastructures	Remplacement de matériel type lave-vaisselle, réfrigérateur,...	10 000 €
21882	AUTRES	Communication	Matériels divers	1 000 €

A.P./C.P.	CASERNE BARCELONNETTE		
Articles	Libellé article		B.P. 2021
			C.P. 2021
231312	Centres d'incendie et de secours		177 765 €
	TOTAL		177 765 €

A.P./C.P.	MODERNISATION SGO-SGA		
Articles	Libellé article		B.P. 2021
			C.P. 2021
2031	Frais d'études		0 €
2051	Concessions, droit similaire et brevet		137 655 €
2183	Matériel informatique		50 000 €
	TOTAL		187 655 €

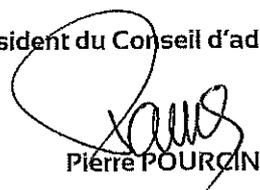
A.P./C.P.	PITEM RISK FORM		
Articles	Libellé article		B.P. 2021
			C.P. 2021
2051	Concessions, droit similaire et brevet		45 072 €
	TOTAL		45 072 €

A.P./C.P.	PITEM RISK ACT – caserne de DIGNE LES BAINS		
Articles	Libellé article		B.P. 2021
			C.P. 2021
215311	Réseaux de transmission - Emetteurs récepteurs		16 027,00 €
2156208	Matériel d'incendie et de secours - Formation et sport		4 800,00 €
2183	Matériel informatique		48 000,00 €
2184	Mobilier		36 000,00 €
231312	Constructions CIS		45 173,00 €
	TOTAL		150 000,00 €

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur le projet de budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-06(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Date de convocation : 11 janvier 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Demande de subventions auprès du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne

Le Président expose :

Dans le cadre de la préservation de la forêt méditerranéenne, le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence est susceptible d'être éligible, pour l'exercice 2021, à différentes subventions auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, comme :

- Formation des acteurs de surveillance :
 - Montant de l'opération : 30.000 € ;
 - Subvention sollicitée : 21.000 € ;
 - Autofinancement : 9.000 €.

- Fonctionnement des patrouilles :
 - Montant de l'opération : 50.000 € ;
 - Subvention sollicitée : 25.000 € ;
 - Autofinancement : 25.000 €.

- Patrouilles lacustres :
 - Montant de l'opération : 12.300 € ;
 - Subvention sollicitée : 12.300 € ;
 - Autofinancement : 0 €.

- Véhicule de patrouilles préventive et de surveillance 4x4 :
 - Montant de l'opération : 100.000 € HT ;
 - Subvention sollicitée : 60.000 € ;
 - Autofinancement : 40 000 €.

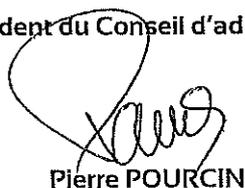
- Acquisition de 10 tablettes informatiques et accessoires pour l'utilisation du portail Open DFCI : :
 - Montant de l'opération : 5.000 € HT;
 - Subvention sollicitée : 4.000 € ;
 - Autofinancement : 1 000 €.

- Acquisition de 10 tablettes informatiques et accessoires pour l'utilisation du portail Open DFCI : :
 - Montant de l'opération : 5.000 € HT;
 - Subvention sollicitée : 4.000 € ;
 - Autofinancement : 1 000 €.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à déposer auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
S.D.I.S. 04**

Numéro SIRET : 28040016900023

POSTE COMPTABLE : payeur departemental



M. 61

Budget primitif

BUDGET : Budget Principal (1)
Agrégé au budget principal de (2)

ANNEE 2021

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	16
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	17
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	18
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	22
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	26
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	27
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	28
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	29
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	30
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	31
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	34

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées	35
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	36

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	37
B7 - Situation des autorisations d'engagement	38

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	39
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (4) de l'exercice précédent.
- III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1)	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2)	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe -- si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe -- si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe -- si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT--TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT--TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL DU BUDGET	I + II	0,00	III + IV	0,00	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	0,00

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 356 240,00	6 356 240,00

		DEPENSES	RECETTES
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

Total de la section d'investissement (3)	6 356 240,00	6 356 240,00
--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	18 477 000,00	18 477 000,00

		DEPENSES	RECETTES
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

Total de la section de fonctionnement (4)	18 477 000,00	18 477 000,00
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (5)	24 833 240,00	24 833 240,00
----------------------------	----------------------	----------------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	5 608 140,00	748 100,00	6 356 240,00	2 981 885,00	3 374 355,00	6 356 240,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 102 645,00	3 374 355,00	18 477 000,00	17 728 900,00	748 100,00	18 477 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	20 710 785,00	4 122 455,00	24 833 240,00	20 710 785,00	4 122 455,00	24 833 240,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312.8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	3 209 860,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 079 365,00	
65	Autres charges de gestion courante	208 420,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		922 615,00
74	Contributions et participations		16 244 930,00
75	Autres produits de gestion courante		44 710,00
013	Atténuations de charges		390 000,00
Total gestion des services		14 497 645,00	17 602 255,00
66	Charges financières	598 000,00	
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	1 000,00	
76	Produits financiers		100,00
77	Produits exceptionnels		126 545,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 15 102 645,00	II 17 728 900,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :.....	2 626 255,00
<i>(Recettes réelles – Dépenses réelles)</i>	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	3 374 355,00	748 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 3 374 355,00	IV 748 100,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :.....	2 626 255,00
--	---------------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V 0,00	VI 0,00
---	---------------	----------------

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 18 477 000,00	II+IV+VI 18 477 000,00
----------------------------	------------------------------	-------------------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 600 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	407 255,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 150 000,00	1 835 630,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 214 427,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 3 017 857,00	(3) 2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 222 938,00	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 918,00	2 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		135 000,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 5 608 140,00	II 2 981 885,00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	2 626 255,00
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	748 100,00	3 374 355,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 748 100,00	IV 3 374 355,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	2 626 255,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 6 356 240,00	II + IV + VI + VII 6 356 240,00
----------------------------	---------------------------------	--

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 209 860,00		3 209 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 079 365,00		11 079 365,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	208 420,00		208 420,00
66	Charges financières	598 000,00	0,00	598 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 374 355,00	3 374 355,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		15 102 645,00	3 374 355,00	18 477 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 477 000,00
--	----------------------

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	261 600,00	261 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	560 492,00		560 492,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	31 700,00	0,00	31 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 863 030,00	0,00	2 863 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 918,00	0,00	2 918,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		486 500,00	486 500,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		5 608 140,00	748 100,00	6 356 240,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 356 240,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

1--FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	390 000,00		390 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	922 615,00		922 615,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
74	Contributions et participations	16 244 930,00		16 244 930,00
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	0,00	44 710,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	126 545,00	748 100,00	874 645,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		17 728 900,00	748 100,00	18 477 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 477 000,00
--	----------------------

2--INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	600 000,00	0,00	600 000,00
13	Subventions d'investissement	407 255,00	0,00	407 255,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 835 630,00	0,00	1 835 630,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 374 355,00	3 374 355,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00		135 000,00
Recettes d'investissement –Total		2 981 885,00	3 374 355,00	6 356 240,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	0,00
--	-------------

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 356 240,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 115 091,00	0,00	3 209 860,00	3 209 860,00	3 209 860,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	3 115 091,00	0,00	3 209 860,00	3 209 860,00	3 209 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 596 699,00	0,00	11 079 365,00	11 079 365,00	11 079 365,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	190 420,00	0,00	208 420,00	208 420,00	208 420,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	190 420,00	0,00	208 420,00	208 420,00	208 420,00
66	Charges financières	692 000,00	0,00	598 000,00	598 000,00	598 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 291 130,00		3 374 355,00	3 374 355,00	3 374 355,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		17 900 840,00	0,00	18 477 000,00	18 477 000,00	18 477 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

18 477 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	838 675,00	0,00	922 615,00	922 615,00	922 615,00
74	Contributions et participations	16 042 960,00	0,00	16 244 930,00	16 244 930,00	16 244 930,00
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	0,00	44 710,00	44 710,00	44 710,00
013	Atténuations de charges	365 330,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	81 545,00	0,00	126 545,00	126 545,00	126 545,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	527 520,00		748 100,00	748 100,00	748 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		17 900 840,00	0,00	18 477 000,00	18 477 000,00	18 477 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

18 477 000,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	3 115 091,00	3 209 860,00	3 209 860,00
60611	Eau et assainissement	15 200,00	15 200,00	15 200,00
60612	Energie - Electricité	292 000,00	298 000,00	298 000,00
60613	Chauffage urbain	12 000,00	17 000,00	17 000,00
60621	Combustibles	33 500,00	33 500,00	33 500,00
60622	Carburants	350 000,00	350 000,00	350 000,00
60623	Alimentation	333 475,80	339 295,00	339 295,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00	24 000,00	24 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	77 190,00	77 190,00	77 190,00
60636	Habillement et vêtements de travail	16 860,00	16 860,00	16 860,00
6064	Fournitures administratives	28 120,00	28 120,00	28 120,00
60661	Médicaments	7 800,00	7 800,00	7 800,00
60662	Vaccins et sérums	800,00	800,00	800,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	41 000,00	71 000,00	71 000,00
6067	Produits d'intervention	17 400,00	17 400,00	17 400,00
6068	Autres matières et fournitures	161 560,00	155 500,00	155 500,00
6132	Locations Immobilières	21 480,00	21 480,00	21 480,00
6135	Locations mobilières	74 800,00	74 800,00	74 800,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	210 000,00	210 000,00	210 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	61 350,00	67 000,00	67 000,00
6156	Maintenance	436 470,00	480 830,00	480 830,00
6161	Multirisques	129 840,00	131 000,00	131 000,00
6168	Autres primes d'assurance	34 660,00	36 000,00	36 000,00
61821	Abonnements	7 575,00	7 575,00	7 575,00
6184	Versements à des organismes de formation	186 976,00	186 975,00	186 975,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	750,00	750,00	750,00
6188	Autres frais divers	41 740,00	41 740,00	41 740,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 300,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	14 360,00	14 360,00	14 360,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	3 500,00	3 500,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 100,00	15 100,00	15 100,00
6233	Foires et expositions	500,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	29 045,00	29 045,00	29 045,00
6238	Divers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6241	Transports de biens	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	116 649,20	116 650,00	116 650,00
6255	Frais de déménagement	5 000,00	6 300,00	6 300,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	183 840,00	183 840,00	183 840,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	250,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 000,00	55 000,00	55 000,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 596 699,00	11 079 365,00	11 079 365,00
6331	Versement mobilité	16 395,00	16 460,00	16 460,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 905,00	14 980,00	14 980,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	58 190,00	66 650,00	66 650,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 908 445,00	2 849 640,00	2 849 640,00
64112	SFT, indemnité résidence	53 415,00	41 540,00	41 540,00
64113	NBI	26 825,00	27 330,00	27 330,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 669 370,00	1 762 325,00	1 762 325,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	45 375,00	130 485,00	130 485,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	3 486 312,00	3 912 030,00	3 912 030,00
64145	Vacations versées aux employeurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
64146	Service de santé	51 600,00	48 600,00	48 600,00
64148	Autres vacances	124 440,00	124 440,00	124 440,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	484 850,00	482 100,00	482 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 233 650,00	1 135 050,00	1 135 050,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 050,00	4 635,00	4 635,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	81 277,00	86 500,00	86 500,00
646	Allocations de vétérance	265 000,00	292 000,00	292 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	83 000,00	83 000,00

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
6488	Autres charges	72 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	190 420,00	208 420,00	208 420,00
6531	Indemnités	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	76 000,00	92 000,00	92 000,00
6573	Subv. fonctionnement organismes publics	2 720,00	2 720,00	2 720,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	88 200,00	90 200,00	90 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		13 902 210,00	14 497 645,00	14 497 645,00
66	Charges financières (B)	692 000,00	598 000,00	598 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	680 000,00	585 000,00	585 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	0,00	3 000,00	3 000,00
6688	Autres	5 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C)	14 500,00	6 000,00	6 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 500,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		14 609 710,00	15 102 645,00	15 102 645,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	3 291 130,00	3 374 355,00	3 374 355,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	3 291 130,00	3 374 355,00	3 374 355,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE <i>(= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</i>		3 291 130,00	3 374 355,00	3 374 355,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE <i>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</i>		17 900 840,00	18 477 000,00	18 477 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (3)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				18 477 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	838 675,00	922 615,00	922 615,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	245 000,00	200 000,00	200 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	591 675,00	720 615,00	720 615,00
7088	Autres produits d'activités annexes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Contributions et participations	16 042 960,00	16 244 930,00	16 244 930,00
744	FCTVA	6 000,00	5 000,00	5 000,00
7473	Participation départements	9 514 598,00	9 628 774,00	9 628 774,00
7474	Participation communes	3 869 968,00	3 872 657,00	3 872 657,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	2 628 392,00	2 671 192,00	2 671 192,00
7477	Participation fonds européens	24 002,00	67 307,00	67 307,00
75	Autres produits de gestion courante	44 710,00	44 710,00	44 710,00
758	Produits divers de gestion courante	44 710,00	44 710,00	44 710,00
013	Atténuations de charges	365 330,00	390 000,00	390 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	365 330,00	390 000,00	390 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		17 291 675,00	17 602 255,00	17 602 255,00
76	Produits financiers (B)	100,00	100,00	100,00
761	Produits de participations	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (C)	81 545,00	126 545,00	126 545,00
7711	Dédits et pénalités perçus	6 545,00	6 545,00	6 545,00
7788	Autres produits exceptionnels	75 000,00	120 000,00	120 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		17 373 320,00	17 728 900,00	17 728 900,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	527 520,00	748 100,00	748 100,00
7768	Neutralisation des amortissements	475 000,00	486 500,00	486 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	52 520,00	261 600,00	261 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		527 520,00	748 100,00	748 100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 900 840,00	18 477 000,00	18 477 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 477 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Dépenses d'équipement	4 404 105,00	0,00	3 455 222,00	3 455 222,00	3 455 222,00
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 379 907,00	0,00	2 894 730,00	2 894 730,00	2 894 730,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 379 907,00	0,00	2 894 730,00	2 894 730,00	2 894 730,00
- Individualisées en programmes d'équipement	1 024 198,00	0,00	560 492,00	560 492,00	560 492,00
- Avec AP / CP	862 266,00	0,00	422 837,00	422 837,00	422 837,00
- Hors AP / CP	161 932,00	0,00	137 655,00	137 655,00	137 655,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	1 858 000,00	0,00	2 152 918,00	2 152 918,00	2 152 918,00
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>527 520,00</i>		<i>748 100,00</i>	<i>748 100,00</i>	<i>748 100,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dépenses d'investissement - Total	6 789 625,00	0,00	6 356 240,00	6 356 240,00	6 356 240,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 356 240,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Recettes d'équipement	2 856 620,00	0,00	2 244 885,00	2 244 885,00	2 244 885,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	641 875,00	0,00	737 000,00	737 000,00	737 000,00
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>3 291 130,00</i>		<i>3 374 355,00</i>	<i>3 374 355,00</i>	<i>3 374 355,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Recettes d'investissement - Total	6 789 625,00	0,00	6 356 240,00	6 356 240,00	6 356 240,00
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
=					
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 356 240,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	3 379 907,00	0,00	2 894 730,00	2 894 730,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	65 800,00	0,00	31 700,00	31 700,00
2033	Frais d'insertion	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	58 800,00	0,00	24 700,00	24 700,00
21	Immobilisations corporelles	3 314 107,00	0,00	2 863 030,00	2 863 030,00
21312	Centres d'incendie et de secours	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21531	Réseaux de transmission	23 360,00	0,00	3 360,00	3 360,00
21532	Réseaux d'alerte	82 900,00	0,00	74 350,00	74 350,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 999 000,00	0,00	1 438 000,00	1 438 000,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	534 367,00	0,00	583 820,00	583 820,00
21571	Ateliers	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel informatique	72 500,00	0,00	62 500,00	62 500,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	411 980,00	0,00	511 000,00	511 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 289 334,25	0,00	560 492,00	560 492,00
15	CASERNE BARCELONNETTE	1 189 039,63	0,00	177 765,00	177 765,00
21	RISK-ACT	77 919,42	0,00	150 000,00	150 000,00
22	RISK-FORM	22 375,20	0,00	45 072,00	45 072,00
23	MODERNISATION SGO-SGA	0,00	0,00	187 655,00	187 655,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : CASERNE BARCELONNETTE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00000015

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	1 038 503,15	a	0,00	177 765,00
						b
						177 765,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 038 503,15	0,00	177 765,00	177 765,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	1 038 503,15	0,00	177 765,00	177 765,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c	0,00	d
					0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-177 765,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 21
LIBELLE : RISK-ACT
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00000021

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	104 827,00	104 827,00
21531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00	16 027,00	16 027,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	0,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	45 173,00	45 173,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	45 173,00	45 173,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-150 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 22
LIBELLE : RISK-FORM
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00000022

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	45 072,00	b 45 072,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	45 072,00	45 072,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	0,00	0,00	0,00	45 072,00	45 072,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-45 072,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 23
LIBELLE : MODERNISATION SGO-SGA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 00000023

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : CASERNE BARCELONNETTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	150 536,48	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	916,03	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	916,03	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	149 620,45	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	149 620,45	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 21
LIBELLE : RISK-ACT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	77 919,42	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 919,42	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	77 919,42	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 22
LIBELLE : RISK-FORM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	22 375,20	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 375,20	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, ..	22 375,20	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 23
LIBELLE : MODERNISATION SGO-SGA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	137 655,00	b 137 655,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	137 655,00	137 655,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, ..	0,00	0,00	137 655,00	137 655,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-137 655,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	1 858 000,00	0,00	2 152 918,00	2 152 918,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 855 000,00	0,00	2 150 000,00	2 150 000,00
1641	Emprunts en euros	1 391 250,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	463 750,00	0,00	500 000,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	2 918,00	2 918,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	2 918,00	2 918,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 856 620,00	0,00	2 244 885,00	2 244 885,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	293 120,00	0,00	407 255,00	407 255,00
1314	Subv. transf. communes	0,00	0,00	333 000,00	333 000,00
1317	Subv. transf. fonds européens	293 120,00	0,00	74 255,00	74 255,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	2 561 500,00	0,00	1 835 630,00	1 835 630,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 561 500,00	0,00	1 835 630,00	1 835 630,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	641 875,00	0,00	737 000,00	737 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	559 875,00	0,00	600 000,00	600 000,00
10222	FCTVA	559 875,00	0,00	600 000,00	600 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	527 520,00	748 100,00	748 100,00
13911	Sub. transf opte rés. Etat, étab. nat.	52 520,00	21 600,00	21 600,00
13913	Sub. transf opte résult. départements	0,00	240 000,00	240 000,00
198	Neutralisation des amortissements	475 000,00	486 500,00	486 500,00
	RECETTES (2)	3 291 130,00	3 374 355,00	3 374 355,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 291 130,00	3 374 355,00	3 374 355,00
28033	Frais d'insertion	188,22	188,24	188,24
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	6 977,76	6 977,76	6 977,76
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	51 169,37	65 404,15	65 404,15
281311	Bâtiments administratifs	28 234,63	26 351,40	26 351,40
281312	Centres d'incendie et secours construc.	445 428,30	460 142,78	460 142,78
281531	Réseaux de transmission	181 037,18	185 228,97	185 228,97
281532	Réseaux d'alerte	67 642,90	74 439,51	74 439,51
281538	Autres réseaux	0,00	9 739,93	9 739,93
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 903 197,78	1 806 960,09	1 806 960,09
281562	Matériel non mobile incendie et secours	318 152,76	373 763,06	373 763,06
281571	Ateliers	12 628,69	12 489,63	12 489,63
281578	Autre matériel et outillage technique	1 551,61	556,14	556,14
28182	Matériel de transport	14 738,54	14 009,62	14 009,62
28183	Matériel informatique	47 047,40	66 949,59	66 949,59
28184	Matériel de bureau et mobilier	30 126,59	25 392,82	25 392,82
28188	Autres immobilisations corporelles	183 008,27	245 761,31	245 761,31
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
041	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 411 600,00	I 2 411 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 150 000,00	2 150 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 650 000,00	1 650 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	500 000,00	500 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		261 600,00	261 600,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	261 600,00	261 600,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 411 600,00	0,00	0,00	2 411 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 111 355,00	4 111 355,00
Ressources propres externes de l'année (a)		602 000,00	602 000,00
10222	FCTVA	600 000,00	600 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	2 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		3 509 355,00	3 509 355,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	188,24	188,24
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	6 977,76	6 977,76
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	65 404,15	65 404,15
281311	Bâtiments administratifs	26 351,40	26 351,40
281312	Centres d'incendie et secours construc.	460 142,78	460 142,78
281531	Réseaux de transmission	185 228,97	185 228,97
281532	Réseaux d'alerte	74 439,51	74 439,51
281538	Autres réseaux	9 739,93	9 739,93
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 806 960,09	1 806 960,09
281562	Matériel non mobile incendie et secours	373 763,06	373 763,06
281571	Ateliers	12 489,63	12 489,63
281578	Autre matériel et outillage technique	556,14	556,14
28182	Matériel de transport	14 009,62	14 009,62
28183	Matériel informatique	66 949,59	66 949,59
28184	Matériel de bureau et mobilier	25 392,82	25 392,82
28188	Autres immobilisations corporelles	245 761,31	245 761,31
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	135 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 111 355,00	0,00	0,00	0,00	4 111 355,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 411 600,00
Ressources propres disponibles	IV	4 111 355,00
Solde	V = IV – II (5)	1 699 755,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN -- DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME							B6
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP volé y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	1 521 254,78	0,00	1 521 254,78	1 038 503,15	422 837,00	0,00	0,00
2020-0000023 MODERNISATION SGO-SGA	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
2018-0000015 RESTRUCTURATION DU CIS BARCELONNETTE	1 355 600,00	0,00	1 355 600,00	1 038 503,15	177 765,00	0,00	0,00
2018-0000021 RISK-ACT	165 654,70	0,00	165 654,70	0,00	150 000,00	0,00	0,00
2019-0000022 RISK-FORM	0,00	0,00	0,00	0,00	45 072,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	B7

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 - DÉTAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 31/12/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-00602418834/43631741836	30/11/2017	1 500 000,00	800 000,00	1 288,77	0,00	800 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Convention 09 09 09 Tirage Eur1M+0.59	09/09/2009	2 216 126,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Convention 09 09 09 Tirage Eur1M+0.48	09/09/2009	2 216 126,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Convention du 19/07/2011 - Tirage EUR01M	19/07/2011	1 226 666,69	0,00	0,00	0,00	0,00
C05576	15/10/2013	283 520,00	0,00	1 334,55	0,00	260 510,00
Convention du 19/07/2011 - Tirage 6	19/07/2011	1 226 666,69	0,00	282,56	0,00	73 979,68
2492/103/001 - Tirage Euribor (1M)	07/11/2019	3 400 000,00	755 000,00	2 922,91	0,00	1 330 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		12 069 106,72	1 555 000,00	5 828,79	0,00	2 464 489,68

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (5)	Devise		Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
163 Emprunts obligataires (Total)																	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)																	
1641 Emprunts en euros (total)																	
162703	CREDIT AGRICOLE	07/07/2004	07/07/2004	03/07/2006	3 845 975,00	C	(EONIA(Postfix é)-Floor-0.07 sur EONIA(Postfix é)) + 0.07	2,12	2,17	A	EUR	P	O				A-1
MIN233749EUR	SFIL CAFFIL	13/09/2005	13/09/2005	01/03/2007	1 191 223,45	V	(EONIA(Postfix é)-Floor-0.05 sur EONIA(Postfix é)) + 0.05	2,12	0,00	T	EUR	P	O				A-1
1.041.628	ARKEA	30/08/2005	30/08/2005	30/11/2005	1 041 628,00	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	3,55	T	EUR	P	O				A-1
MIN243994EUR	SFIL CAFFIL	01/02/2008	01/02/2008	01/04/2008	1 608 006,00	F	Taux fixe à 4,82 %	4,62	4,72	M	EUR	P	O				A-1
MON244347EUR	SFIL CAFFIL	02/08/2006	02/08/2006	01/01/2007	272 700,00	V	(Euribor 12M- Floor-0,08 sur Euribor 12M) + 0,08	3,63	3,68	A	EUR	P	O				A-1
17028/01/0/005	SOCIETE GENERALE	01/11/2009	01/11/2009	01/12/2009	1 700 000,00	F	Taux fixe à 4,237 %	4,24	4,38	M	EUR	X	O				A-1
17028/001/002	SOCIETE GENERALE	01/01/2008	01/01/2008	01/02/2008	726 635,00	F	Taux fixe à 4,124 %	4,12	4,27	M	EUR	P	O				A-1
17720/002/001	SOCIETE GENERALE	18/10/2008	18/10/2008	18/01/2009	488 832,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95	4,07	T	EUR	P	O				A-1
CO1987/002	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	02/01/2010	02/01/2010	02/02/2010	1 409 840,00	V	Euribor 1M + 0,64	1,29	1,32	M	EUR	C	O				A-1
6 924 320 Y	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/06/2010	02/01/2009	30/03/2009	400 000,00	F	Taux fixe à 4,99 %	4,89	5,05	T	EUR	X	O				A-1
MON273151EUR	SFIL CAFFIL	25/11/2010	21/12/2010	01/05/2011	461 286,00	F	Taux fixe à 1,82 %	1,82	1,83	T	EUR	P	O				A-1
CO2626/001	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	03/08/2011	03/08/2011	30/09/2011	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,94 %	3,94	4,07	M	EUR	C	O				A-1

CO/198711	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/12/2011	30/12/2011	30/01/2012	1 012 250,13	F	Taux fixe à 3,4 %	3,40	3,50	EUR	M	P	O	A-1
Convention du 19/07/2011-Tirage 6	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	19/07/2011	19/07/2011	30/01/2041	73 979,68	V	Euribor 3M + 0,75	2,86	2,41	EUR	X	X	O	A-1
2482/103/001 - Tirage Euribor (1M)	SOCIETE GENERALE	07/11/2019	07/11/2019	17/12/2019	0,00	V	(Euribor 1M + 0,5)-Floor 0 sur Euribor 1M	0,50	0,51	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et caufonnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					33 718 777,40									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2020 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
Emprunts et dettes au 31/12/2020														
A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)														
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
162703	N		A-1	1 975 002,70	9,5	V	Taux fixe 3,6% si Spread CMS EUR 10A(Postfixe)-CMS EUR 2A(Postfixe) >= 0,75% sinon 5,5% (Euribor 12M)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,89	159 741,85	119 367,81			0,00	
MIN233749EUR	N		A-1	813 382,43	16,17	F	Taux fixe à 3,19 %	3,18	34 950,42	26 647,17			2 080,17	
1.041.628	N		A-1	316 603,40	4,66	F	Taux fixe à 3,5 %	3,49	60 233,41	12 404,47			923,43	
MIN243684EUR	N		A-1	758 571,74	7,17	F	Taux fixe à 4,62 %	4,61	86 114,08	37 216,16			2 823,15	
MON244647EUR	N		A-1	21 845,66	0	V	(Euribor 12M)-Floor - 0,08 sur Euribor 12M) + 0,08	0,00	21 258,75	0,00			0,00	
17028/010/005	N		A-1	1 305 299,43	18,83	F	Taux fixe à 4,237 %	4,30	43 842,40	57 248,07			4 608,79	
17028/007/002	N		A-1	130 077,95	2	F	Taux fixe à 4,124 %	4,18	58 511,49	6 781,79			447,04	
17720/002/001	N		A-1	188 188,26	6,05	F	Taux fixe à 3,95 %	4,00	29 974,01	8 212,51			1 527,96	
CO1987/002	N		A-1	471 781,97	4	F	Taux fixe à 3,18 %	3,20	104 087,79	16 980,40			1 200,95	
6 924 320 Y	N		A-1	267 178,21	13	F	Taux fixe à 4,89 %	4,96	14 278,76	13 729,16			36,29	
MON278151EUR	N		A-1	175 920,03	5,08	F	Taux fixe à 1,82 %	1,82	31 648,56	3 862,56			524,73	
CO2826/001	N		A-1	437 581,46	5,5	F	Taux fixe à 3,94 %	3,99	69 701,10	19 048,77			47,89	
CO2826/004	N		A-1	144 000,00	16	V	Euribor 1M + 0,75	0,26	9 000,00	393,45			0,73	
CO2826/005	N		A-1	212 172,00	15	V	Euribor 1M + 0,75	0,26	13 280,00	579,74			1,07	
A2912015	N		A-1	687 187,30	6,42	F	Taux fixe à 4,56 %	4,55	81 806,74	35 066,13			18 182,14	
A29120NU	N		A-1	709 351,00	6,98	F	Taux fixe à 4,26 %	4,25	85 231,08	32 500,08			419,71	
1232134	N		A-1	808 411,70	6,83	F	Taux fixe à 3,95 %	3,94	99 612,93	35 827,47			5 233,34	
MON281055EUR	N		A-1	919 580,57	8	F	Taux fixe à 3,48 %	3,45	94 732,11	33 874,89			7 665,99	
1242402	N		A-1	603 988,42	7,08	F	Taux fixe à 3,91 %	3,90	63 285,60	26 080,41			21 582,35	
CO5576	N		A-1	260 510,00	8,29	V	Euribor 3M + 0,85	0,47	23 010,00	1 334,55			190,57	
5055268	N		A-1	1 106 250,00	14,86	V	Livret A + 1	1,51	75 000,00	17 929,85			2 704,36	
A29140SD	N		A-1	970 929,39	8,9	F	Taux fixe à 2,68 %	2,67	94 169,73	27 603,51			2 529,81	
A291507L	N		A-1	899 844,23	9,3	F	Taux fixe à 1,94 %	1,94	85 460,19	18 495,57			3 384,41	
10278 00851 00020043102	N		A-1	1 081 650,16	10,75	F	Taux fixe à 1,35 %	1,35	88 577,94	14 576,19			0,00	

5011897	N	A-1	507 500,00	26	V	Livret A + 1	1,55	19 333,32	8 397,93	1 871,48
5011898	N	A-1	505 000,00	25	V	Livret A + 1	1,55	20 000,00	8 364,49	1 862,27
102760085100020043103	N	A-1	937 419,69	11,42	F	Taux fixe à 1.1 %	1,10	76 055,90	10 835,22	859,30
IRD-868661-Consolidation	N	A-1	1 074 015,25	13,06	F	Taux fixe à 1.54 %	1,56	72 368,50	17 525,05	3 276,08
IRD-868659-Consolidation	N	A-1	910 557,47	13,32	F	Taux fixe à 1.59 %	1,61	59 668,24	15 325,24	2 694,49
1643 Emprunts en devises (total)										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)			2 689 404,70					40 836,24	48 705,13	4 196,65
Convention 09 09 Tirage Eur1M+0.59	N	A-1	0,00	21,5	V	Eurbor 1M + 0.63	0,00	0,00	0,00	0,00
Convention 09 09 Tirage Eur1M+0.48	N	A-1	0,00	21,5	V	Eurbor 1M + 0.48	0,00	0,00	0,00	0,00
Convention du 19/07/2011-Tirage EURO1M	N	A-1	0,00	21,06	V	Eurbor 1M + 0.75	0,00	0,00	0,00	0,00
CO1987010	N	A-1	486 312,56	20,79	F	Taux fixe à 3.59 %	3,64	15 185,09	18 047,70	3 691,20
CO1987111	N	A-1	809 112,46	21	F	Taux fixe à 3.4 %	3,45	25 751,15	28 451,96	76,42
Convention du 19/07/2011-Tirage 6	N	A-1	73 975,68	21,06	V	Eurbor 3M + 0.75	0,39	0,00	282,56	30,33
2492103001 - Tirage Eurbor (1M)	N	A-1	1 330 000,00	0,04	V	(Eurbor 1M + 0.5)- Floor 0 sur Eurbor 1M	0,48	0,00	2 922,91	288,61
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)										
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)										
1678 Autres emprunts et dettes (total)										
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)										
1681 Autres emprunts (total)										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)										
1687 Autres dettes (total)										
Total général			21 849 225,21					1 811 051,24	675 633,79	91 045,08
			0,00						0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2020 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2020 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrières simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart, entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2020.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 776.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	36					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	21 849 225 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 31/12/2020	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notional de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
IV	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profit d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital raménuagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Frais (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant raménuagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après raménuagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuels ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé, due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour auto-financement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'auto-financement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat (hors et compris à l'article 65111 e Intérêts réglés à l'échéance) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 656.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/2020	ICME de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Taux (4)								
TOTAL																	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer: A : annuelle ; T : (trimestrielle) ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 + 2 pouvoirs
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 11 JAN. 2021

Présenté par le Président du C.A.S.D.I.S,
A Digne les Bains, le 20 JAN. 2021
Le Président du C.A.S.D.I.S,



Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session,
A Digne les Bains, le 20 JAN. 2021
Les membres du Conseil d'Administration,

Certifié exécutoire par le Président du Conseil d'Administration,
compte-tenu de la transmission en préfecture le :
et de la publication le :

A Digne les Bains, le
Le Président du Conseil d'Administration,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 11 janvier 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 17 (15 + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

COMMUNICATION N° 2021-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 20 janvier, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLÉE.
Messieurs Serge CAREL, Maurice JAYET, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à Monsieur FIAERT), Michèle MOUTTE, Nathalie PONCE-GASSIER.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA), Daniel SPAGNOU.

Objet : Relevé des décisions du Bureau – réunion du 14 janvier 2021

Le Président expose :

Les délibérations prises par le Bureau font l'objet d'une communication portée à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de la réunion du 14 janvier 2021.

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 28 novembre 2019 : (adopté à l'unanimité)

Conventions relatives à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance des plages et zones de baignade des communes de Serre-Ponçon-Ubaye, Castellane, Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien-du-Verdon, Sainte-Croix du Verdon et d'Esparron-de-Verdon : (adopté à l'unanimité)

Les communes de Serre-Ponçon-Ubaye, par l'intermédiaire du S.M.A.D.S.E.P., de Castellane, de Saint-André-les-Alpes, de Saint-Julien-du-Verdon, de Sainte-Croix du Verdon et d'Esparron-de-Verdon ont sollicité le SDIS afin d'assurer la gestion opérationnelle et fonctionnelle des postes de surveillance de leur plage et zone de baignade durant la période estivale.

La prestation porte notamment sur le recrutement des surveillants de baignade sous le statut de sapeur-pompier volontaire, le contrôle de l'aptitude médicale et la formation de ces personnels, la planification des gardes postées et le contrôle du bon fonctionnement des postes. Le respect de la réglementation applicable aux baignades aménagées relève de la responsabilité et de la compétence exclusive de la commune.

Les collectivités s'engagent à prendre en charge la totalité des dépenses liées au fonctionnement et à approvisionner en matériels de secours les postes de secours.

Attributions de marchés publics : (adopté à l'unanimité)

Marché sans publicité ni mise en concurrence (art R2122-3 du CCP - propriété intellectuelle) relatif à la mise à niveau d'une infrastructure de gestion opérationnelle pour les besoins de SDIS 04 : (adopté à l'unanimité)

Société SYSTEL – 17442 Aytré – Montant après négociation : 292 190,50 € HT

Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la réparation des véhicules légers pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum d'un an renouvelable 3 fois : (adopté à l'unanimité)

Lot n°1 – secteur Barcelonnette : Auto Vallée - 04 400 Saint-Pons – maximum de 12 000 € HT/an ;
Lot n°2 – secteur Riez : Garage Nard - 04 800 Gréoux les Bains – maximum de 15 000 € HT/an.

Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et le reconditionnement des masques de fuite pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum d'un an renouvelable 3 fois : (adopté à l'unanimité)

Lot n°1 – Achat de masque de fuite : GALLIN SAS - 01 120 Montluel – maximum de 10 000 € HT/an ;
Lot n°2 – Reconditionnement des masques de fuite : GALLIN SAS - 01 120 Montluel – maximum de 18 000 € HT/an.

Apurement de l'actif : (adopté à l'unanimité)

Le Bureau a autorisé la sortie des comptes et de l'inventaire suivi de la vente aux enchères de cinq véhicules (3 VLU datant de 2006, 1 VSAV datant de 2007 et 1 VLHR datant de 2000).

Cession d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux victimes : (adopté à l'unanimité)

Le Bureau a autorisé la sortie des comptes et de l'inventaire d'un VSAV mis en service en 2006. Ce véhicule sera cédé à la société SANOFI – 04200 Sisteron pour un montant de 4 500 €, en remplacement de leur ancienne ambulance utilisée par l'équipe de secouristes pour la sécurité et la santé au travail.

Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle : (adopté à l'unanimité)

Une sapeur-pompier volontaire du centre d'incendie et de secours de Forcalquier a exprimé le souhait de bénéficier de la protection fonctionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et suite à des exactions de la part de collègues, présentant le caractère d'agressions sexuelles, de harcèlement et de discrimination, dont elle se déclare victime dans son centre d'incendie et de secours d'affectation.

Ces faits font l'objet d'une enquête administrative interne et un signalement a été effectué au Procureur de la République de Digne les Bains, conformément à l'article 40 alinéa 2 du Code de procédure pénale.

Dans l'hypothèse où cette personne formule expressément sa demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle, le Bureau a autorisé le Président à déclencher la protection fonctionnelle et procéder à l'ouverture de ce dossier auprès de la compagnie SMACL, assureur du SDIS. Il pourra également prendre tous les actes et réaliser toutes les démarches nécessaires pour accompagner ce sapeur-pompier volontaire.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN